
Rapport du Président
Proposition de prêt
Royaume du Maroc
Projet d'appui au développement rural intégré
des zones de montagne de l'Oriental

Numéro du projet: 2000003887

Cote du document: EB 2023/139/R.4

Point de l'ordre du jour: 3 a) i) c) i)

Date: 17 août 2023

Distribution: Publique

Original: Français

POUR: APPROBATION

Mesures à prendre: Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt telle qu'elle figure au paragraphe 51.

Questions techniques:

Dina Saleh

Directrice régionale
Division Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe
courriel: d.saleh@ifad.org

Naoufel Telahigue

Directeur de pays
Division Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe
courriel: n.telahigue@ifad.org

Table des matières

Résumé du financement	i
I. Contexte	1
A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA	1
B. Enseignements à retenir	2
II. Description du projet	2
A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles	2
B. Composantes, résultats et activités	3
C. Théorie du changement	3
D. Alignement, appropriation et partenariats	4
E. Coût, avantages et financement	4
III. Gestion des risques	10
A. Risques et mesures d'atténuation	10
B. Catégorie environnementale et sociale	11
C. Classement au regard des risques climatiques	11
D. Soutenabilité de la dette	11
IV. Exécution	11
A. Cadre organisationnel	11
B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication	12
C. Plans d'exécution	13
V. Instruments et pouvoirs juridiques	13
VI. Recommandation	13

Appendices

- I. Accord de financement négocié
- II. Cadre logique
- III. Matrice intégrée des risques du projet

Équipe d'exécution du projet	
Directrice régionale:	Dina Saleh
Directeur de pays:	Naoufel Telahigue
Responsable technique:	Nadhem Mtimet
Responsable des finances:	Federico Rossetti
Spécialiste climat et environnement:	Ilyasse Elbaroudi
Juriste:	Paul Edouard Clos

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur/bénéficiaire:	Royaume du Maroc
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts
Coût total du projet:	87,02 millions d'EUR
Montant du prêt du FIDA 1:	29,40 millions d'EUR (équivalant approximativement à 31,9 millions d'USD)
Montant du prêt du FIDA 2:	36,81 millions d'EUR (équivalant approximativement à 40 millions d'USD)
Conditions des prêts du FIDA:	Ordinaires: assortis d'un intérêt sur le montant de l'encours en principal égal au taux d'intérêt de référence du FIDA, qui inclut une marge variable et qui est exigible chaque semestre; les deux prêts sont assortis d'un délai de remboursement de 24,5 ans, y compris un différé d'amortissement de 5 ans
Montant du financement climatique apporté par le FIDA:	48,24 millions d'EUR
Contribution de l'emprunteur:	19,14 millions d'EUR
Contribution des bénéficiaires:	1,66 million d'EUR

I. Contexte

A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

Contexte national

1. Le Royaume du Maroc compte une population d'environ 37,34 millions d'habitants, qui pour 37% vivent dans des zones rurales. Avec un produit intérieur brut (PIB) par habitant de 3 497 USD (2020), le Maroc fait partie du groupe des pays à revenu intermédiaire. Le secteur agricole occupe une place importante et assez stable dans l'économie marocaine, représentant environ 12,5% du PIB depuis les années 2000. Il procure environ 33,2% de l'emploi total (2019) et 52,1% de l'emploi féminin.
2. Après la crise liée à la pandémie de COVID-19, l'économie marocaine a connu une forte reprise en 2021, mais qui s'est nettement ralentie en 2022 à cause des effets d'une importante sécheresse, du ralentissement de l'économie mondiale et de la hausse des prix mondiaux de l'énergie et des denrées alimentaires. Le Maroc est fortement exposé aux effets des changements climatiques et fait partie des pays les plus touchés par le stress hydrique.
3. L'incidence de la pauvreté est de 1,2% en moyenne à l'échelle nationale, mais atteint 2,8% dans les zones rurales. L'indice de développement humain du Maroc le classe parmi les pays à développement humain moyen. L'accès à la nourriture est garanti de manière générale au Maroc, mais l'insécurité alimentaire toucherait encore un quart de la population (Nations Unies, 2022).

Aspects particuliers relatifs aux thématiques transversales prioritaires du FIDA

Conformément aux engagements en matière de transversalisation, le projet a été validé comme:

- incluant un financement climatique;
 - axé sur les jeunes;
 - incluant des activités relatives à la capacité d'adaptation.
5. **Genre et jeunes.** L'amélioration de l'intégration des questions de genre et l'inclusion sociale sont des priorités importantes pour le Gouvernement marocain.
 6. Le projet est conforme à ces priorités nationales et les appuie, l'objectif étant d'atteindre 30% de femmes et 40% de jeunes parmi les bénéficiaires. Pour favoriser l'intégration des questions de genre et l'inclusion sociale, les équipes du Projet d'appui au développement rural intégré des zones de montagne de l'Oriental (PADERMO) privilégieront des approches et des initiatives qui encouragent la participation et le retour d'information des parties prenantes, principalement les bénéficiaires ciblés. Ces femmes et ces jeunes bénéficieront de programmes d'alphabétisation et d'éducation financière, et auront accès à des formations agrotechniques. Des activités génératrices de revenu sont spécifiquement destinées aux femmes, tandis que les jeunes pourront tirer profit des équipes-métiers et des coopératives de services agricoles qui seront constituées, ainsi que de la création de microentreprises d'innovation.
 7. **Climat et environnement.** La politique de lutte contre les changements climatiques élaborée en 2014 s'inscrit dans la vision nationale en matière de développement durable. Le Maroc a présenté en juin 2021 sa contribution déterminée au niveau national révisée, dans laquelle l'agriculture a été présentée comme l'un des secteurs les plus vulnérables, où les risques liés aux inondations et aux sécheresses sont parmi les plus importants. De par les interventions prévues dans l'Oriental, l'une des régions du pays considérées comme les plus vulnérables aux impacts des changements climatiques au Maroc, le projet PADERMO répond

parfaitement aux priorités du pays en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques et la protection de l'environnement.

Justification de l'intervention du FIDA

8. Les équipes du projet interviendront dans la région de l'Oriental, qui compte 6% de la population rurale du pays et présente un taux de pauvreté rurale (17,9%) largement supérieur à la moyenne nationale, un taux de chômage rural élevé (17%) et une très grande vulnérabilité aux changements climatiques. Le Gouvernement reconnaît l'engagement du FIDA et son investissement crucial dans les zones les plus difficiles et les plus reculées du pays, et salue l'orientation unique et concrète des opérations du Fonds.
9. Le projet s'inscrit dans la mission du FIDA en tant que principal bailleur de fonds en faveur du développement rural et des petites exploitations agricoles dans les zones de montagne du pays. Les avantages du Fonds résident dans: i) sa focalisation sur les petits exploitants; ii) son engagement et son expérience de longue date dans les zones de montagne; iii) son expertise dans l'organisation et la structuration des petits producteurs et de leurs organisations professionnelles; iv) ses activités axées sur le genre; v) ses approches innovantes en matière de soutien aux jeunes ruraux.

B. Enseignements à retenir

10. La conception du projet prend en compte les enseignements tirés des interventions antérieures du FIDA au Maroc, notamment en évitant un ciblage géographique trop dispersé, en intervenant de manière équilibrée dans les segments en amont et en aval de filières de production porteuses, en favorisant le développement des capacités, l'alphabétisation et l'éducation financière comme porte d'entrée des ménages ruraux pour l'accès au financement et en proposant une intégration structurée de l'assistance technique aux différents niveaux d'intervention des services de l'agriculture.

II. Description du projet

A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles

11. L'objectif général du projet est d'améliorer durablement les conditions de vie des communautés rurales dans les zones montagneuses de la région de l'Oriental et de réduire leur vulnérabilité aux changements climatiques. L'objectif en matière de développement est de faire progresser les revenus des ménages ruraux et les conditions de vie des communautés rurales grâce à l'amélioration de la production agricole, la diversification des sources de revenus, et la valorisation des produits et la commercialisation. La durée d'exécution du projet est de sept ans.
12. Le PADERMO interviendra dans 19 communes territoriales réparties sur trois provinces et la préfecture de la région de l'Oriental: deux dans la préfecture d'Oujda-Angad, trois dans la province de Berkane, neuf dans celle de Driouch et cinq dans celle de Guercif.
13. Le projet ciblera 20 015 ménages ruraux, soit environ 100 000 bénéficiaires directs, dont 30% de femmes et 40% de jeunes. Les groupes cibles du projet PADERMO ont été sélectionnés conformément à la Politique du FIDA en matière de ciblage, et correspondent à cinq catégories sociales: i) les petits agriculteurs disposant au plus de 3 hectares en irrigué et de 10 hectares en pluvial; ii) les petits éleveurs dont le troupeau ne dépasse pas 50 têtes d'ovins ou de caprins; iii) les petits apiculteurs possédant moins de 50 ruches; iv) les groupements de femmes cheffes de ménage et ceux de ménages sans terre (les actions visant à améliorer le capital social, valoriser les savoir-faire, diversifier et augmenter les activités et les sources de revenus, et créer des emplois sont particulièrement destinées à ce groupe cible); v) les jeunes femmes et hommes sans emploi et désireux de se former professionnellement et de s'engager dans un projet économique

(les actions visant une formation professionnelle spécifique, l'entrepreneuriat rural et la création de coopératives de services font partie des opportunités d'inclusion socioprofessionnelle proposées à ce groupe cible).

B. Composantes, résultats et activités

14. Le projet comprendra les composantes suivantes: i) développement et valorisation des produits agricoles; ii) appui aux producteurs et commercialisation des produits; iii) coordination et gestion du projet.
15. **Composante 1: développement et valorisation des produits agricoles.**
Les interventions de cette composante visent: i) la diversification et l'augmentation durable et résiliente de la production végétale, essentiellement fruitière, et de la production animale, ainsi que la promotion des produits du terroir; ii) les aménagements hydro-agricoles (bétonnage de séguia, captage des eaux de surface au moyen de seuils de dérivation, aménagement de points d'eau pastoraux), la protection des sols contre l'érosion et la conservation des eaux; iii) le désenclavement des zones rurales par l'aménagement de pistes; iv) l'utilisation d'outils digitalisés comme levier d'amélioration de la résilience et de l'efficacité de l'agriculture, en particulier pour l'optimisation de la gestion des ressources en eau et le suivi des filières animales, et d'outils d'aide à la décision dans le cadre du conseil agricole.
16. **Composante 2: appui aux producteurs et commercialisation des produits.**
L'objectif de cette composante est de permettre aux producteurs (organisations professionnelles agricoles incluses), aux unités de valorisation et aux différents intervenants des filières ciblées d'accéder aux sources de financement pour couvrir leurs besoins en fonds de roulement, réhabiliter et renouveler leurs équipements, et valoriser et commercialiser leurs produits. Les interventions comprendront des activités: i) d'alphabétisation de base et fonctionnelle, devant permettre à 4 900 personnes d'apprendre à lire et à calculer; ii) d'éducation financière, au profit de 10 000 personnes; iii) de formation et d'appui-conseil à la gestion de l'entreprise. Le projet PADERMO accompagnera les bénéficiaires dans la valorisation et la commercialisation des produits par l'organisation de campagnes de communication, de marketing et de promotion, de rencontres B2B (*business to business*) et la participation aux foires.
17. **Composante 3: coordination et gestion du projet.** La coordination du projet est assurée par une unité centrale de coordination du projet (UCCP) domiciliée au niveau de la Direction de développement de l'espace rural et des zones de montagne (DDERZM) et relayée sur le terrain par une unité de gestion régionale du projet (UGRP) située dans la Direction régionale de l'agriculture (DRA) de l'Oriental; et par trois unités de gestion provinciale du projet (UGPP) installées respectivement au niveau des directions provinciales de l'agriculture (DPA) d'Oujda, de Driouch et de Guercif. Ces unités seront assistées par une équipe d'assistants techniques recrutés en fonction des effectifs et des profils nécessaires pour couvrir tous les aspects techniques, thématiques et de coordination des activités du projet. Le directeur régional de l'agriculture assurera la coordination de la mise en œuvre par l'intermédiaire des DPA concernées.

C. Théorie du changement

18. Les systèmes de production de la zone du projet sont fragiles, peu diversifiés et très vulnérables aux changements climatiques. Pour relever le triple défi de l'adaptation aux changements climatiques, du soutien à une nouvelle génération d'agriculteurs et à leurs organisations, et du renforcement de l'intégration verticale des filières agricoles, le projet PADERMO alliera un appui aux systèmes de production dans les segments en amont et en aval des filières, par un renforcement des capacités des producteurs et des organisations professionnelles agricoles, à des investissements qui permettront de diversifier et d'améliorer la valorisation et les revenus tirés par les ménages de leurs activités productives.

L'effet conjugué de ces mesures d'appui devrait permettre aux communautés rurales de diversifier leurs moyens d'existence et d'accroître leurs revenus, leur sécurité alimentaire et leur résilience aux chocs climatiques et/ou économiques, mais aussi de créer des emplois stables, en particulier pour les femmes et les jeunes. Le projet contribuera fortement à l'objectif de la stratégie Génération Green (SGG) visant l'émergence d'une classe moyenne agricole. Les hypothèses qui sous-tendent l'efficacité de cette théorie du changement sont les suivantes:

i) une participation active des bénéficiaires et une volonté des organisations professionnelles agricoles d'intégrer les femmes et les jeunes dans leurs organes de prise de décision; ii) des formations pertinentes; iii) l'adoption efficace de techniques de production résilientes adaptées aux exploitations familiales; iv) des chocs externes qui restent globalement gérables.

D. Alignement, appropriation et partenariats

19. Le projet PADERMO est entièrement aligné sur la SGG 2020-2030, le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour le Maroc (2023-2027) et les trois objectifs stratégiques du programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) 2022-2027. Il intègre et adapte les priorités et les objectifs du Plan agricole régional de la SGG de l'Oriental.

E. Coût, avantages et financement

Coût du projet

20. Le coût total du projet sur sept ans, imprévus physiques et financiers inclus, est de 997,57 millions de MAD, équivalant à 87,02 millions d'EUR. Les coûts d'investissement représentent 85,88 millions d'EUR, soit 98,7% du coût total. Les taxes s'élèvent à 17,40 millions d'EUR, soit 20% du coût total du projet. Le coût de base du projet est de 871,26 millions de MAD, équivalant à 76,00 millions d'EUR. Les imprévus physiques et financiers sont estimés à 14,5% du coût de base du projet, soit 126,31 millions de MAD, équivalant à 11,02 millions d'EUR. La part du financement total du FIDA alloué au titre du financement de l'action climatique est de 70,7% (46,81 millions d'EUR).

Tableau 1
Coût du projet par composante et sous-composante et par source de financement
(en milliers d'EUR)

Composante/sous-composante	Prêt du FIDA – SAFP		Prêt du FIDA – MARE		Bénéficiaires		Emprunteur		Total	
	Montant	%	Montant	%	Contributions monétaires	%	Contributions monétaires	%	Montant	%
1. Développement et valorisation des produits agricoles										
1.1. Développement de l'arboriculture fruitière résiliente aux changements climatiques	4 836,4	34,2	6 055,9	42,9	408,4	2,9	2 828,5	20,0	14 129,2	16,2
1.2. Filières animales	1 790,9	34,9	2 242,5	43,7	74,8	1,5	1 028,2	20,0	5 136,4	5,9
1.3. Développement des produits des terroirs	1 472,8	32,7	1 843,9	40,9	287,5	6,4	902,5	20,0	4 506,8	5,2
1.4. Aménagements hydro-agricoles et infrastructures rurales	11 602,2	35,5	14 514,5	44,4	16,8	0,1	6 540,5	20,0	32 673,9	37,5
Total composante 1	19 702,3	34,9	24 656,8	43,7	787,6	1,4	11 299,6	20,0	56 446,3	64,9
2. Appui aux producteurs et commercialisation des produits										
2.1. Alphabétisation et éducation financière	479,0	19,2	599,5	24,0	113,9	4,6	1 304,5	52,2	2 496,9	2,9
2.2. Formation et appui-conseil à la gestion de l'entreprise	1 275,3	33,2	1 605,4	41,8	191,4	5,0	769,0	20,0	3 841,1	4,4
2.3. Valorisation et commercialisation des produits	2 317,0	32,0	2 900,7	40,1	566,8	7,8	1 447,9	20,0	7 232,4	8,3
Total composante 2	4 071,3	30,0	5 105,6	37,6	872,1	6,4	3 521,4	25,9	13 570,4	15,6
3. Coordination et gestion du projet	5 629,9	33,1	7 049,7	41,5	-	-	4 319,7	25,4	16 999,3	19,5
Total	29 403,5	33,8	36 812,1	42,3	1 659,8	1,9	19 140,7	22,0	87 016,0	100,0

Tableau 2
Coût du projet par catégorie de dépenses et par source de financement
(en milliers d'EUR)

Catégorie de dépenses	Prêt du FIDA – SAFP		Prêt du FIDA – MARE		Bénéficiaires		Emprunteur		Total	
	Montant	%	Montant	%	Contributions monétaires	%	Contributions monétaires	%	Montant	%
Dépenses d'investissement										
1. Travaux	8 464,4	35,3	10 606,7	44,2	131,8	0,5	4 805,9	20,0	24 008,9	27,6
2. Équipements, et matériels	7 948,3	33,4	9 952,2	41,8	1 155,2	4,8	4 769,7	20,0	23 825,3	27,4
3. Assistance technique	5 394,1	35,5	6 754,5	44,5	-	-	3 040,3	20,0	15 189,0	17,5
4. Études et formation	2 815,6	30,3	3 525,9	38,0	282,1	3,0	2 664,2	28,7	9 287,8	10,7
5. Financement axé sur les résultats	4 781,0	35,3	5 972,8	44,1	90,7	0,7	2 714,1	20,0	13 558,7	15,6
Total des dépenses d'investissement	29 403,5	34,2	36 812,1	42,9	1 659,8	1,9	17 994,2	21,0	85 869,6	98,7
Dépenses ordinaires										
2. Entretien et fonctionnement	-	-	-	-	-	-	1 146,3	100,0	1 146,3	1,3
Total des dépenses ordinaires	-	-	-	-	-	-	1 146,3	100,0	1 146,3	1,3
Total	29 403,5	33,8	36 812,1	42,3	1 659,8	1,9	19 140,6	22,0	87 016,0	100,0

Tableau 3
Coût du projet par composante, par sous-composante et par année du projet
(en milliers d'EUR)

Composante/sous-composante	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Total
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
1. Développement et valorisation des produits agricoles									
1.1. Développement de l'arboriculture fruitière résiliente aux changements climatiques	13,7	5 556,2	6 267,9	2 216,9	75,0	0,0	0,0	0,0	14 129,7
1.2. Filières animales	0,0	125,3	917,7	1 554,7	1 582,0	904,2	52,7	0,0	5 136,6
1.3. Développement des produits des terroirs	0,0	128,8	1 165,0	1 719,4	935,1	476,4	82,5	0,0	4 507,2
1.4. Aménagements hydro-agricoles et infrastructures rurales	556,4	3 260,4	3 576,7	7 738,4	8 236,2	6 279,6	3 025,8	0,0	32 673,5
Total composante 1	570,1	9 070,8	11 927,2	13 229,4	10 828,3	7 660,2	3 161,0	0,0	56 447,0
2. Appui aux producteurs et commercialisation des produits									
2.1. Alphabétisation et éducation financière	0,0	0,0	537,5	653,0	775,0	530,8	0,0	0,0	2496,2
2.2. Formation et appui-conseil à la gestion de l'entreprise	220,0	0,0	619,6	1158,8	1135,7	630,0	77,2	0,0	3841,3
2.3. Valorisation et commercialisation des produits	111,8	267,8	1892,2	1231,2	1570,0	1187,4	841,3	131,6	7233,3
Total composante 2	331,83	267,79	3 049,25	3 043,01	3 480,70	2 348,20	918,47	131,63	13 570,87
3. Coordination et gestion du projet	110,0	2 802,3	2 850,0	3 040,3	3 205,5	2 292,8	1 593,2	1 104,1	16 998,2
Total	1 011,9	12 140,9	17 826,5	19 312,7	17 514,4	12 301,2	5 672,7	1 235,7	87 016,0

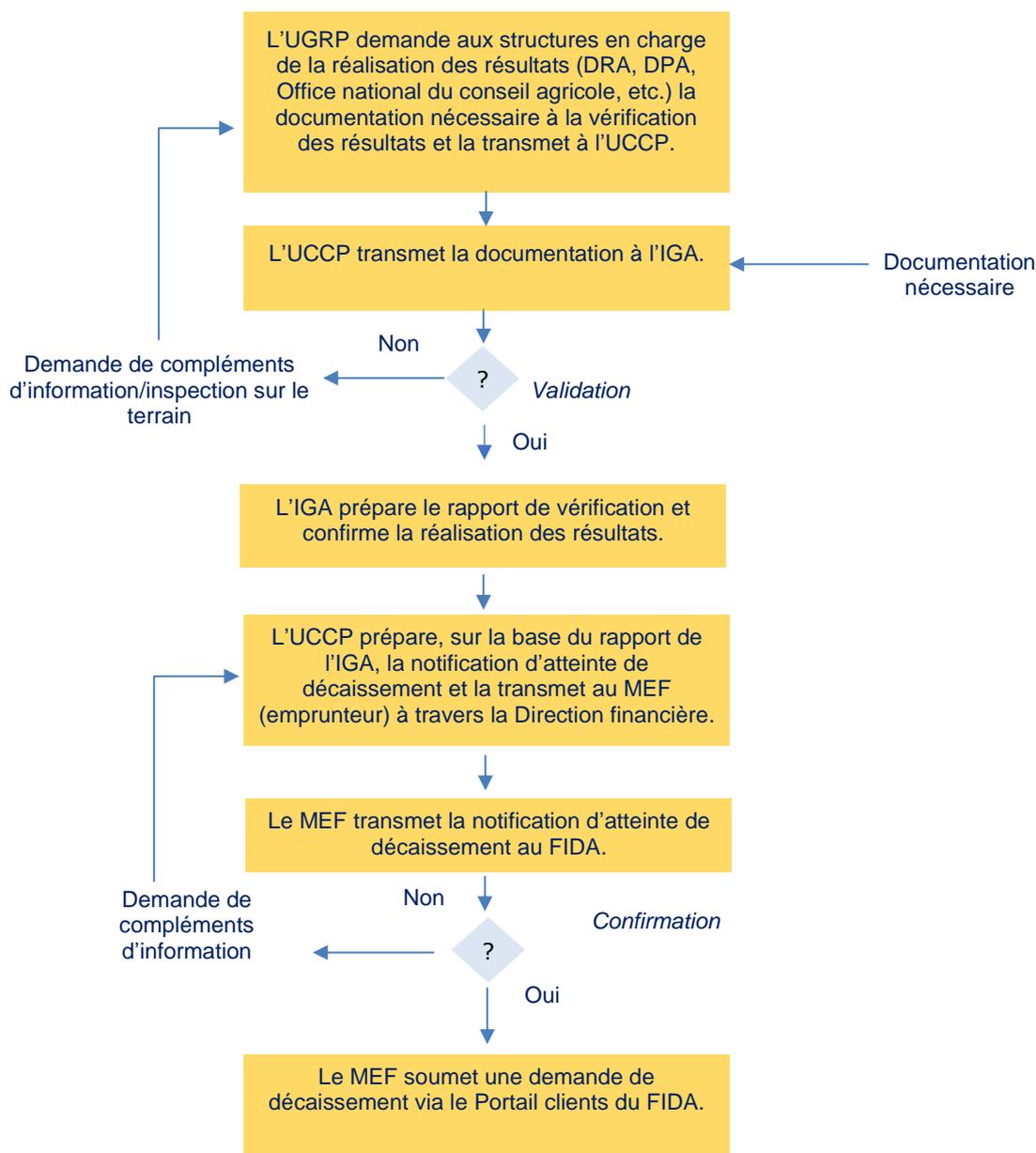
Stratégie et plan de financement et de cofinancement

21. Le financement du projet est assuré par:
- i) le FIDA, pour un montant de 66,21 millions d'EUR, soit environ 759,26 millions de MAD, représentant 76% des coûts du projet et réparti entre deux prêts: i) un prêt d'un montant de 31,9 millions d'USD, soit 29,40 millions d'EUR, correspondant à la totalité de l'allocation du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) pour FIDA12 au Maroc; ii) un prêt d'un montant de 40 millions d'USD, soit 36,81 millions d'EUR, provenant du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (MARE) du FIDA;
 - ii) la contribution du Gouvernement, estimée à 219,24 millions de MAD, soit environ 19,14 millions d'EUR, ce qui représente 22% des coûts du projet;
 - iii) la contribution des bénéficiaires, d'un montant de 19,07 millions de MAD (1,66 million d'EUR), représentant 2% des coûts du projet.
22. Le projet PADERMO fonctionnera en conjonction avec un certain nombre de programmes nationaux tels que le Fonds de développement rural et des zones de montagne et le Programme de réduction des disparités territoriales et sociales pour réaliser des investissements complémentaires.

Décaissement

23. Le projet PADERMO applique la méthode de remboursement. Les dépenses autorisées dans le plan de travail et budget annuel (PTBA) et éligibles sont donc préfinancées par le Gouvernement et remboursées par la suite par le FIDA sur la base des demandes de remboursement de fonds soumises à travers le Portail clients du FIDA. Les fonds provenant des deux prêts du FIDA seront versés sur le compte de la Trésorerie générale du royaume ouvert auprès de Bank Al-Maghrib.
24. Deux procédures de décaissement distinctes sont appliquées pour le projet PADERMO:
- i) Procédure de remboursement des fonds sur la base des rapports financiers intermédiaires. Le montant des demandes de remboursement de fonds, qui sont soumises sur une base trimestrielle, est déterminé par l'information financière contenue dans les rapports financiers intermédiaires.
 - ii) Procédure de prêt axé sur les résultats. Dans le cadre de cette procédure, les décaissements sont liés à la réalisation de résultats spécifiques et préalablement convenus. La réalisation des résultats est certifiée par l'organisme de vérification externe (Inspection générale de l'agriculture [IGA]) avant que le FIDA puisse procéder au paiement. Le protocole de vérification, les procédures spécifiques à cette méthode ainsi que la liste des indicateurs liés au décaissement (ILD) sont détaillés dans le manuel de procédures du projet PADERMO. Les ILD sont conçus pour être pertinents, réalisables et mesurables. Le projet a retenu trois ILD portant sur: i) la création et l'accompagnement de groupements de l'Association nationale d'éleveurs d'ovins et de caprins (ANOC); ii) la réhabilitation de pistes; iii) l'alphabétisation fonctionnelle des populations ciblées par le projet.
- Le décaissement des montants des prêts pour la composante financée dans le cadre de l'instrument de financement axé sur les résultats sera effectué à la demande du Ministère de l'économie et des finances (MEF) sur réalisation des ILD conformément aux étapes du protocole de vérification illustré ci-dessous.

Diagramme du processus de vérification des ILD



25. Afin de permettre un suivi financier efficace et une distinction nette d'un point de vue comptable entre les deux procédures, toutes les activités dont le décaissement est fondé sur les résultats sont regroupées dans une seule catégorie de dépenses qui est clairement indiquée dans le COSTAB ainsi qu'à l'annexe 2 de l'accord de financement.

Résumé des avantages et analyse économique

26. Les principaux avantages directs quantifiables attendus sont: i) une augmentation durable de la production agricole dans les filières ciblées; ii) une augmentation des revenus tirés des activités de transformation, de valorisation et de commercialisation des produits; iii) de nouvelles opportunités d'activité et d'emploi pour les jeunes et les femmes. D'autres avantages importants non quantifiables sont: i) la structuration des populations en associations et organisations professionnelles agricoles autour d'activités clés pour améliorer leur résilience; ii) des avantages sur le plan environnemental et en matière d'adaptation aux changements climatiques importants par une meilleure gestion des eaux et des

sols; iii) l’alphabétisation et l’éducation financière, qui permettent une meilleure intégration sociale des plus vulnérables.

27. L’analyse financière et économique réalisée porte sur l’augmentation des avantages attendus des différents investissements du projet PADERMO réalisés en matière de promotion de la production, de valorisation des produits agricoles et d’amélioration de leur commercialisation. L’analyse économique, dérivée de l’analyse financière portant sur 18 modèles de production, aboutit à un taux de rentabilité économique du projet de 14,5%, largement supérieur au coût d’opportunité du capital de 10%. La valeur actuelle nette économique est positive (287,87 millions de MAD ou 25,11 millions d’EUR) et le ratio coûts/bénéfices est de 1,2. L’analyse de sensibilité montre que le projet demeure économiquement rentable sur une bonne plage de variations dans les différents scénarios testés (diminution des bénéfices, augmentation des charges, et décalage des bénéfices dans le temps).

Stratégie de retrait et de pérennisation

28. La stratégie de retrait et de pérennisation du projet repose sur les éléments suivants: i) le renforcement des capacités de gestion et de l’autonomisation des organisations professionnelles agricoles bénéficiaires des investissements du projet; ii) la qualité des plantations et l’amélioration du cheptel, ainsi que l’appropriation des ateliers et unités de valorisation proposés par le projet aux bénéficiaires; iii) l’adéquation des innovations proposées avec les besoins et les capacités de gestion des bénéficiaires. Dès le démarrage des activités, les équipes du projet sensibiliseront tous les acteurs et les bénéficiaires à ces éléments et à l’application d’une approche d’intervention visant la pérennisation des investissements.

III. Gestion des risques

A. Risques et mesures d’atténuation

Tableau 4

Synthèse des risques

<i>Aspect du risque</i>	<i>Niveau de risque inhérent</i>	<i>Évaluation du risque résiduel</i>
Contexte national	Élevé	Moyen
Stratégies et politiques sectorielles	Faible	Faible
Contexte environnemental et climatique	Substantiel	Moyen
Portée du projet	Faible	Faible
Capacités institutionnelles d’exécution et viabilité	Substantiel	Moyen
Gestion financière	Substantiel	Moyen
Passation des marchés	Faible	Faible
Impact environnemental, social et climatique	Moyen	Faible
Parties prenantes	Faible	Faible
Risque global	Moyen	Moyen

29. Pour ce qui concerne les trois catégories considérées comme présentant un risque substantiel, des mesures d’atténuation ont été proposées par le FIDA et ont été consignées dans le manuel d’exécution du projet. Pour le risque lié aux capacités institutionnelles, on note la présence de plusieurs sous-ordonnateurs, dotés d’une indépendance financière, qui contribueront à la mise en œuvre du projet, avec différents niveaux d’expérience et de dotation en ressources humaines. Afin d’atténuer ce risque, le FIDA a proposé un appui sous la forme d’une assistance technique en gestion financière ainsi que d’un mécanisme de coordination et d’échange d’informations clairement défini dans le manuel d’exécution du projet. La création d’un paragraphe spécifique au projet PADERMO dans la morasse budgétaire de l’État permettra au FIDA d’identifier et de suivre les dépenses relatives au projet. Concernant les risques liés au contexte environnemental et climatique, un cadre abrégé de gestion environnementale, sociale et climatique (CGESC) incluant une matrice du plan de gestion environnementale, sociale et

climatique (PGESC) a été préparé afin de guider le suivi et la gestion de ces risques.

B. Catégorie environnementale et sociale

30. Le projet PADERMO aura globalement un impact environnemental et social positif de par son objectif et la nature de ses interventions. Les risques négatifs potentiels liés aux interventions du projet ont été évalués en utilisant le nouvel examen critique des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA (PESEC 2021). Le risque social et environnemental du projet est jugé substantiel. Il est principalement lié à l'irrigation, aux aménagements hydro-agricoles et aux infrastructures rurales. Ces risques seront gérés au moyen du CGESC du projet et de la matrice du PGESC.

C. Classement au regard des risques climatiques

31. Le risque climatique associé au projet est **substantiel**, car la zone couverte et les systèmes agricoles sont fortement exposés aux changements climatiques et vulnérables à leurs impacts (sécheresses, pénuries d'eau, chaleur extrême et glissements de terrain), dans un contexte de faible capacité d'adaptation des populations cibles. Des mesures d'adaptation pertinentes ont été identifiées à travers une évaluation ciblée de l'adaptation. Ces mesures vont permettre la diversification des sources de revenu, l'amélioration de la résilience des populations et des systèmes agricoles et la durabilité des investissements.

D. Soutenabilité de la dette

32. Conformément à l'analyse du Fonds monétaire international sur la soutenabilité de la dette publique du Maroc pour 2022, la dette du pays reste soutenable à moyen terme (même si la crise liée à la COVID-19 a engendré un ratio dette/PIB plus élevé pour l'administration centrale) grâce: i) au processus progressif d'assainissement budgétaire prévu; ii) à la large base d'investisseurs institutionnels nationaux; iii) à la longue échéance moyenne; iv) au faible niveau d'endettement.

IV. Exécution

A. Cadre organisationnel

Gestion et coordination du projet

33. Le projet PADERMO sera placé sous la maîtrise d'ouvrage technique du Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts (MAPMDREF), et sous la tutelle administrative de la DDERZM.
34. Le pilotage général du projet sera assuré par le comité national de pilotage placé sous la présidence du Secrétaire général du MAPMDREF. Un comité régional de pilotage sera institué au niveau de la région de l'Oriental et présidé par le directeur régional de l'agriculture de l'Oriental.
35. La coordination et la gestion des activités du projet seront assurées au niveau: i) central, par une UCCP logée au niveau de la DDERZM; ii) régional, par une UGRP placée à la DRA de l'Oriental; iii) provincial, par trois UGPP installées respectivement au niveau des DPA d'Oujda, de Driouch et de Guercif. Ces unités seront assistées par une équipe d'assistants techniques recrutés en fonction des effectifs et des profils nécessaires pour couvrir tous les aspects techniques, thématiques et de coordination des activités du projet. Des détails sont fournis dans le document de conception de projet.

Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

36. L'UGRP, avec l'appui des assistants techniques, en liaison avec les UGPP et sous la supervision de l'UCCP, est responsable de la consolidation de l'information financière du projet ainsi que de la préparation des rapports financiers intermédiaires et annuels. Le PTBA est mis en œuvre par l'UGRP, les UGPP et les autres parties prenantes du projet à travers le système de budgétisation et d'octroi

de crédit du système national. Le système de contrôle interne du projet sera mis en œuvre sur la base du système national de gestion des dépenses publiques. L'Inspection générale des finances sera chargée de réaliser l'audit externe selon le mandat défini par la loi.

37. Les activités de passation de marchés seront menées conformément aux dispositions du décret n° 2-12-349 du 4 avril 2013, à l'exception des appels d'offres internationaux couvrant les travaux et fournitures ainsi que les services de consultants, qui suivront la procédure du FIDA conformément à l'appendice XI du COSOP 2022-2027.
38. Le formulaire d'autocertification du FIDA fera partie intégrante des pièces contractuelles et ne sera requis que pour l'adjudicataire du marché avant la signature du contrat. Tous les marchés engagés seront retranscrits dans le portail de gestion des contrats du FIDA.

Participation et retours d'information du groupe cible, et mécanisme de réponse aux doléances

39. Les équipes du projet s'assureront de l'inclusion sociale et de l'intégration des questions de genre: i) au niveau des diagnostics, qui doivent identifier précisément les besoins et les appuis particuliers des groupes cibles spécifiques du projet; ii) au niveau du ciblage socioéconomique, en appliquant de manière documentée les critères d'éligibilité fixés; iii) au niveau du suivi, en documentant les réalisations quantifiées, ventilées par genre et groupe cible spécifique. Le mécanisme de traitement des plaintes utilisé par le projet s'appuiera sur le portail Chikaya déjà fonctionnel à la DRA de l'Oriental.

Mécanisme de réponse aux doléances

40. La DRA de l'Oriental adhère au portail national Chikaya pour la gestion des réclamations. La DRA a désigné, depuis deux ans, un cadre point focal pour gérer le système. La DRA traite également les plaintes reçues par courrier postal et électronique.

B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

41. Un système de suivi-évaluation sera mis en place conformément aux exigences du FIDA et du Gouvernement. Il reposera sur les principes de la gestion axée sur les résultats et conforme aux cadres de gestion des résultats du COSOP et de la SGG. Il sera ancré dans le système d'information de la DDERZM.
42. Le projet PADERMO instaurera un dialogue étroit avec les autres interventions dans la région et les projets du FIDA sur le développement de la petite agriculture en zone de montagne dans le cadre de la création d'une plateforme d'échange, qui constitue l'un des objectifs du COSOP en matière de gestion des savoirs et de communication et constituera une porte d'entrée pour des synergies avec le PRODER-Taza en matière de concertation sur les politiques portant sur la question de l'emploi des jeunes ruraux.

Innovations et reproduction à plus grande échelle

43. Les principales innovations développées par le projet se situeront dans les domaines: i) des productions arboricoles, avec l'introduction de techniques de production plus intensives mais en même temps résilientes; ii) des productions animales, avec la création et l'accompagnement de groupements d'éleveurs de l'ANOC; iii) de l'entrepreneuriat, avec le développement d'équipes-métiers et de micro-entreprises rurales innovantes et la mise en place d'un noyau d'activités agri-tech et de prestations de services digitaux; iv) de la commercialisation, avec la labélisation de produits du terroir et la promotion de services numériques en matière de mise en relation commerciale et de commerce en ligne.

C. Plans d'exécution

Plans de préparation à l'exécution et de démarrage

44. Afin d'accélérer le démarrage des activités et d'atteindre un meilleur taux de décaissement, le Gouvernement pourra avoir recours dans le cadre du projet PADERMO au mécanisme de financement rétroactif. Avec l'appui du FIDA, le démarrage de l'exécution sera placé sous la responsabilité et la coordination de la DDERZM. Un atelier de lancement du projet sera organisé avec la participation du personnel de la DDERZM, de la DRA et des DPA, des partenaires présélectionnés et des membres des comités de pilotage.

Supervision, examen à mi-parcours et plans d'achèvement

45. Une mission de supervision conjointe entre le Gouvernement et le FIDA sera réalisée au moins une fois par an pour évaluer l'état d'avancement du projet et garantir la bonne réalisation des activités et des objectifs fixés. Elle sera complétée, le cas échéant, par des missions d'appui spécifiques.
46. Une mission conjointe d'examen à mi-parcours sera réalisée lors de la quatrième année d'exécution du projet. Elle aura pour objet principal l'appréciation des performances physiques et financières du projet par rapport aux objectifs assignés, l'évaluation des stratégies mises en œuvre et des difficultés rencontrées et la proposition éventuelle d'un réaménagement des activités et du budget afin de garantir la pérennité des investissements et la réalisation des objectifs du projet.
47. Une mission d'achèvement, sanctionnée par un rapport d'achèvement, sera conduite à la fin du projet, pour évaluer la performance, les résultats et les impacts obtenus, capitaliser les acquis et les recommandations pour consolider la pérennisation des réalisations du PADERMO.

V. Instruments et pouvoirs juridiques

48. L'octroi à l'emprunteur du financement proposé est régi par un accord de financement entre le Royaume du Maroc et le FIDA. Une copie de l'accord de financement négocié figure à l'appendice I.
49. Le Royaume du Maroc est habilité, en vertu de son ordre juridique, à recevoir un financement du FIDA.
50. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA, et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VI. Recommandation

51. Je recommande au Conseil d'administration d'approuver le financement proposé par la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera au Royaume du Maroc un prêt à des conditions ordinaires d'un montant de vingt-neuf millions quatre cent mille euros (29 400 000 EUR), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera au Royaume du Maroc un prêt à des conditions ordinaires d'un montant de trente-six millions huit cent dix mille euros (36 810 000 EUR), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Alvaro Lario

Accord de financement négocié

Projet d'appui au développement rural intégré des zones de montagne de l'Oriental (PADERMO)

(Négociations conclues le 14 juillet 2023)

Prêt No.: _____

Prêt No.: _____

Nom du Projet: Projet d'appui au développement rural intégré des zones de montagne de l'Oriental (PADERMO) (« le Projet »)

Le Royaume du Maroc (« l'Emprunteur »)

Et

Le Fonds international de développement agricole (le « Fonds » ou le « FIDA »)

(désignés individuellement par une « Partie » et collectivement par les « Parties »).

ATTENDU QUE l'Emprunteur a sollicité du Fonds un financement par prêts pour le Projet décrit à l'Annexe 1 du présent accord;

ATTENDU QUE le Projet est partiellement financé sur l'allocation basée sur le système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) et à travers le mécanisme d'allocation des ressources empruntées (MARE);

Considérant que le Fonds a accepté de financer le Projet;

Par conséquent, les Parties conviennent de ce qui suit:

Section A

1. Le présent accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2022 et toutes éventuelles modifications postérieures (les « Conditions générales ») sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur deux prêts (le « Financement »), que l'Emprunteur utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

Section B

1. A. Le montant du prêt SAFR est de vingt-neuf millions quatre cent mille euros (29 400 000 EUR).
- B. Le montant du prêt MARE est de trente-six millions huit cent dix mille euros (36 810 000 EUR).

2. Le prêt SAFP et le prêt MARE sont accordés à des conditions ordinaires et sont assortis d'un intérêt sur le montant de l'encours en principal égal au taux d'intérêt de référence du FIDA qui inclut une marge variable et qui est exigible chaque semestre dans la monnaie de paiement des frais du prêt; les deux prêts sont assortis d'un délai de remboursement de vingt-quatre ans et six mois (24.5 années), y compris une période de grâce de cinq (5) ans, à compter de la date à laquelle le Fonds a déterminé que toutes les conditions générales préalables aux retraits sont remplies et ne sera prélevé de commission d'engagement.
3. La monnaie de paiement au titre du service des prêts est l'Euro.
4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.
5. Le remboursement du principal et le paiement des intérêts des deux prêts sont exigibles le 15 avril et le 15 octobre.
6. Les fonds provenant des prêts seront versés sur le compte de la Trésorerie générale du Royaume du Maroc ouvert auprès de Bank Al-Maghrib.
7. L'Emprunteur fournira des fonds de contrepartie aux fins du Projet d'un montant total d'environ dix-neuf millions cent quarante mille euros (19 140 000 EUR). Les bénéficiaires mobiliseront une contribution totale d'environ un million six cent soixante mille euros (1 660 000 EUR).

Section C

1. L'agent principal du Projet est le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (MAPMDREF).
2. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 b) et c) des Conditions générales. Toutefois, les Parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.
3. La date d'achèvement du Projet est fixée au septième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord et la date de clôture du Financement sera six (6) mois plus tard, ou toute autre date fixée en concertation avec l'Emprunteur.
4. L'acquisition de biens, travaux et services financés par le Financement est effectuée conformément aux dispositions de la réglementation de l'Emprunteur en matière de passation des marchés, dans la mesure où elles sont conformes aux directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA.

Section D

1. Le Fonds administrera les prêts et supervisera le Projet.

Section E

1. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles générales préalables aux décaissements:
 - a) La non-objection du FIDA à l'égard du Manuel de mise en œuvre du Projet.
 - b) Les instances de gouvernance du Projet ont été désignées conformément à l'Annexe 1, section II, paragraphes 7 et 8 (à l'exception de l'AT).

- c) Le logiciel comptable SI-DDERZM a été paramétré avec les données du Projet et il est accessible aux structures de mise en œuvre du Projet.
2. Le présent accord entrera en vigueur à la date de réception par le Fonds du Décret du Chef du Gouvernement portant approbation du présent Accord de financement.
3. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur:

Ministre délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances,
chargé du Budget
Ministère de l'Economie et des Finances
Boulevard Mohammed V, Quartier Administratif
Rabat, Maroc

Pour le Fonds:

Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

Copie à:

Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime,
du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime,
du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Boulevard Mohammed V, Quartier Administratif
Rabat, Maroc

Le présent accord, en date du _____, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur.

LE ROYAUME DU MAROC

(Nom du Représentant autorisé)
(Titre du Représentant autorisé)

Date: _____

FONDS INTERNATIONAL DE
DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Alvaro Lario
Président

Date: _____

Annexe 1

Description du Projet et dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. *Population cible.* Le Projet cible 20 015 ménages, soit environ 100 000 bénéficiaires, dont 30% de femmes et 40% de jeunes. Les groupes cibles spécifiques du Projet seront: i) les petits agriculteurs ne disposant pas plus de 3 ha en irrigué et moins de 10 ha en pluvial; ii) les petits éleveurs dont le troupeau ne dépasse pas 50 têtes d'ovins et/ou caprins; iii) les petits apiculteurs ayant moins de 50 ruches et perdu une partie de leur cheptel par les mortalités récurrentes ces dernières années; iv) les groupements de femmes chefs de ménage et ceux des ménages sans terre; et v) les jeunes femmes et hommes sans emploi et motivés pour se former professionnellement et s'engager dans un projet économique.

2. *Zone d'intervention du Projet.* Le Projet interviendra dans 19 communes territoriales réparties sur 4 provinces/préfectures de la région de l'Oriental: 2 dans la préfecture d'Oujda-Angad; 3 dans la province de Berkane; 9 dans la province de Driouch; et 5 dans la province de Guercif.

3. *Objectif global.* L'objectif global du Projet est d'améliorer durablement les conditions de vie des communautés rurales dans les zones de montagne de la région de l'Oriental et réduire leur vulnérabilité au changement climatique.

4. *Objectif de développement.* L'objectif de développement du Projet est d'augmenter les revenus des ménages ruraux et les conditions de vie des communautés rurales grâce à l'amélioration de la production agricole, la diversification des sources de revenus et la valorisation des produits et la commercialisation.

5. *Composantes.* Le Projet contient les trois composantes ci-après:

Composante 1: Développement et valorisation des produits agricoles.

Sous-composante 1.1: Développement de l'arboriculture fruitière résiliente au changement climatique. Le PADERMO appuiera: i) la création de 7 500 ha de nouvelles plantations arboricoles d'espèces adaptées aux conditions climatiques arides (amandier, caroubier, figuier et olivier); ii) la réhabilitation de 260 ha (caroubier, olivier) d'anciennes plantations; iii) la formation et l'accompagnement des arboriculteurs (100 sessions de sensibilisation, 140 sessions de formation arboricole, 48 écoles aux champs, 28 visites-échanges de producteurs); iv) la formation professionnelle de 12 jeunes pépiniéristes, dont 50% de femmes; et v) l'installation d'une pépinière arboricole de référence à Driouch.

Sous-composante 1.2: Filières animales. Le PADERMO appuiera le développement de l'élevage de petits ruminants et de l'apiculture en: i) réhabilitant 20 points d'abreuvement existants et la création de 12 nouveaux points d'abreuvement; ii) créant et accompagnant 6 groupements d'éleveurs adhérents à l'association nationale d'éleveurs d'ovins et caprins (ANOC); iii) renforçant les capacités techniques et matérielles d'environ 500 ménages d'éleveurs caprins; iv) renforçant l'équipement et la formation de 800 apiculteurs, en majorité des jeunes; v) formant les apiculteurs à l'élevage de reines; et vi) menant une opération pilote sur le suivi digital des ruches.

Sous-composante 1.3: Valorisation des produits du terroir. Le PADERMO appuiera la mise en place d'une soixantaine d'AGR valorisant les produits du terroir et qui permettront d'améliorer le niveau d'activité et de revenus des ménages ruraux. Le Projet appuiera la mise en place et l'accompagnement de: i) 20 AGR de promotion de produits phares (plantes aromatiques et médicinales, safran, cactus, figue Ghodan, poulet fermier); ii) 8 AGR d'autres produits (transformation de caroube, céréales et jujubes naturelles, engraissement ovin); et iii) environ 34 autres types d'AGR prometteurs (ex. élevage cunicole, production d'orge hydroponique, conservation d'olive de table, etc.).

Sous-composante 1.4: Aménagements hydro-agricoles et infrastructures rurales résilients. Le PADERMO vise à travers cette sous-composante à améliorer l'état et l'efficacité des aménagements hydro-agricoles, protéger les terres agricoles contre l'érosion et désenclaver les zones rurales à travers quatre volets d'activités: i) Aménagements hydro-agricoles pour une superficie irriguée d'environ 2 600 ha: bétonnage de 68 km de séguia, construction de 7 seuils de dérivation et formation des associations d'usagers de l'eau agricole; ii) Pistes rurales: réhabilitation de 108 km de pistes et formation à l'entretien des responsables des communes territoriales; iii) Protection des terres contre l'érosion: réalisation de 81 000 m³ de gabion et action de conservation des eaux et des sols (CES) sur environ 1 000 ha de périmètres de plantation sensibles à l'érosion; et iv) Appui à la gouvernance de l'eau et à la résilience climatique à travers le financement: d'un programme de recherche-développement opérationnel axé sur la gestion des ressources en eau pour l'irrigation et une installation pilote de stations agro-météorologiques et 360 capteurs de sol connectés.

Composante 2: Appui aux producteurs et commercialisation des produits.

Sous-composante 2.1: Alphabétisation et éducation financière. Le PADERMO appuiera la réalisation d'un programme: i) d'alphabétisation de base et fonctionnelle, devant permettre à 4 900 personnes d'apprendre à lire et calculer, et ainsi pouvoir renforcer leur capacité de gestion d'activités socio-économiques et leur autonomisation; ii) d'éducation financière pour 10 000 personnes, afin de les initier et de faciliter leur accès aux instruments financiers proposés par les banques.

Sous-composante 2.2: Formation et appui-conseil à la gestion de l'entreprise. Le PADERMO vise la promotion de l'entrepreneuriat parmi les jeunes ruraux de la zone d'intervention du Projet en appuyant: i) la création et l'accompagnement de 8 équipes-métiers dont 6 coopératives de services agricoles et 2 coopératives de services agricoles digitaux; ii) la création et l'accompagnement de 12 micro-entreprises d'innovation agri-tech pour les jeunes; et iii) l'appui à 80 organisations professionnelles agricoles (OPA) sous forme de diagnostic organisationnel, d'élaboration de plan d'actions, de formation des responsables, de formations spécifiques.

Sous-composante 2.3: Valorisation et commercialisation des produits. Le PADERMO appuiera: i) la réhabilitation, la mise à niveau et l'accompagnement de 15 unités de valorisation (UV) existantes, ayant des activités diverses (trituration d'olive, centre de collecte de lait, concassage d'amande, fromagerie, miellerie); ii) la création et l'accompagnement de 5 nouvelles UV (traitement de caroube (2), traitement de grignon d'olive, concassage d'amande, miellerie, stockage et conditionnement de coing); et iii) l'appui à la commercialisation des produits à travers l'organisation de campagnes de communication, de marketing et de promotion, de rencontres B2B (*Business to Business*) et la participation aux expositions.

La procédure de prêt axé sur les résultats (PAR) sera adoptée pour 3 activités (création et suivi de groupements ANOC, réhabilitation de pistes et alphabétisation fonctionnelle).

Composante 3: Coordination et gestion du Projet.

II. Dispositions relatives à l'exécution

6. L'agent principal du Projet.

Le Projet sera placé sous la tutelle du MAPMDREF, et domicilié au sein de la direction de développement de l'espace rural et des zones de montagne (DDERZM).

7. Comité de pilotage du Projet.

Le pilotage général du Projet sera assuré par le Comité national de pilotage (CNP) placé sous la présidence du Secrétaire général du MAPMDREF. Un Comité régional de pilotage (CRP) sera institué au niveau de la Direction régionale de l'agriculture de l'Oriental et présidé par le Directeur régional de l'agriculture (DRA) de l'Oriental.

8. *Unité de gestion du Projet.*

La coordination et la gestion des activités du Projet seront assurées au niveau: i) central par une Unité de coordination centrale du Projet (UCCP) logée au niveau de la DDERZM; ii) régional par une Unité de gestion régionale du Projet (UGRP) placée à la DRA de l'Oriental; et iii) provincial par 3 Unités de coordination provinciale (UGPP) installées respectivement au niveau des DPA d'Oujda, de Driouch et de Guercif. Ces unités seront assistées par des assistances techniques (AT) recrutées selon le nombre et les profils nécessaires pour couvrir tous les aspects techniques, thématiques et de coordination des activités du Projet.

9. *Partenaires stratégiques.*

La mise en œuvre du Projet se fera en étroite collaboration avec les communes territoriales et les organisations de base des agriculteurs (associations de développement, Associations d'usagers de l'eau agricole (AUEA), coopératives, Groupements d'intérêt économique (GIE)), dans le cadre de conventions de partenariat précisant les actions à mener, les sites d'intervention, leur engagement à gérer et à entretenir les aménagements et équipements réalisés par le Projet.

10. *Suivi et évaluation.*

Un système de suivi et d'évaluation (SSE) sera mis en place conformément aux exigences du FIDA et du Gouvernement. Il sera basé sur les principes de la gestion axée sur les résultats et aligné aux cadres de gestion des résultats du Programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) et de la stratégie génération green (GG). Il sera ancré au système d'information de la DDERZM (SI-DDERZM).

11. *Gestion des connaissances.*

Le Projet instituera un dialogue étroit avec les autres interventions dans la région et les projets du FIDA sur le développement de la petite agriculture en zone de montagne dans le cadre de la création d'une plateforme d'échange, qui constitue l'un des objectifs du COSOP en matière de gestion des savoirs et des connaissances et constituera une porte d'entrée pour des synergies avec d'autres projets en matière de dialogue politique portant sur la question de l'emploi des jeunes ruraux.

12. *Manuel de mise en œuvre du Projet.*

La version finale du Manuel de mise en œuvre devra être élaborée par la Direction du Projet au cours de la première année de mise en œuvre. Ce document devra être amendé chaque fois que des ajustements seront jugés nécessaires et présenté au FIDA pour avis de non-objection.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation du produit des prêts.* a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le paiement des prêts ainsi que le montant des prêts affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégories	Montant alloué au titre du prêt SAFP (exprimé en EUR)	Montant alloué au titre du prêt MARE (exprimé en EUR)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer HT et hors contribution du Gouvernement et des bénéficiaires
I. Travaux	7 625 000	9 550 000	100%
II. Equipements et matériels	7 155 000	8 960 000	100%
III. Assistance technique	4 855 000	6 080 000	100%
IV. Etudes et formations	2 535 000	3 175 000	100%
V. Financement axé sur les résultats	4 300 000	5 385 000	100%
Non alloué	2 930 000	3 660 000	
TOTAL	29 400 000	36 810 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

Les dépenses relatives à la catégorie V – « Financement axé sur les résultats », concernent les paiements relatifs aux indicateurs liés au décaissement (ILD).

2. *Modalités de décaissement.*

Financement rétroactif. À titre d'exception à la section 4.07 a) ii) des Conditions générales, les dépenses autorisées engagées à compter du 30 avril 2023, jusqu'à la date d'entrée en vigueur du présent accord, sont considérées comme autorisées jusqu'à un montant équivalent à un million d'euro (1 000 000 EUR) pour les activités concernant les études préalables à la mise en œuvre des activités du Projet telles que définies dans le document de conception du Projet. Les activités à financer par financement rétroactif ainsi que leur catégorie de dépenses et leur source de financement respectives nécessiteront l'accord préalable du FIDA pour être considérées comme autorisées. Les dépenses autorisées préfinancées seront remboursées à l'Emprunteur une fois remplies les conditions supplémentaires précédant le premier décaissement des fonds spécifié à la section E.1.

Annexe 3

Clauses particulières

I. Dispositions générales

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du compte des prêts du Fonds si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. *Planification, suivi et évaluation.* Le Projet veille à ce qu'un système de Planification, de Suivi et d'Evaluation (PM&E) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent accord.
2. *Mesures anticorruption.* L'Emprunteur veille à ce que le Projet se conforme à la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.
3. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus.* L'Emprunteur et les parties au Projet veillent à ce que le Projet soit exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.
4. *Outil de suivi des contrats au sein du portail client du FIDA (ICP) ou tout autre outil développé ultérieurement par le Fonds et communiqué à l'Emprunteur à travers la lettre des Modalités en matière de Passation des Marchés du Projet.* L'Emprunteur s'assure qu'une demande pour accéder à cet outil de suivi des contrats du Projet est envoyée au FIDA. Le Projet s'assure que tous les contrats, protocoles d'accord, bons de commande et paiements connexes soient enregistrés dans cet outil en ce qui concerne la passation de marchés de biens, de travaux, de services, de services de conseil, de services autres que de conseil, de contrats communautaires, de dons et de contrats de financement. Le Projet s'assure que les données sur les contrats sont mises à jour au moins sur une base trimestrielle pendant sa mise en œuvre.
5. Les postes clés du Projet sont: (Au niveau central) le Directeur national du Projet, le Coordinateur central du Projet, le spécialiste en suivi-évaluation, le responsable de gestion financière, le responsable de passation des marchés et l'assistance technique (AT). (Au niveau régional) le Directeur régional de l'agriculture, le Coordinateur régional du Projet, le spécialiste en suivi-évaluation, le responsable de gestion financière, le responsable de passation des marchés, le spécialiste PESEC et l'AT. (Au niveau provincial) le Directeur provincial de l'agriculture, le Coordinateur provincial du Projet, le spécialiste en suivi-évaluation, le responsable de gestion financière, le responsable de passation des marchés et l'AT.
6. Afin d'aider à la mise en œuvre du Projet, l'Agent principal du Projet désignera le personnel clé dont les qualifications, l'expérience et les termes de référence sont satisfaisants pour le FIDA. Tout contrat signé dans le cadre de la mise en œuvre du Projet doit être conforme à la réglementation nationale du travail ou aux normes internationales du travail de l'OIT (la plus stricte des deux s'appliquant) afin de satisfaire aux conditions des PESEC 2021 du FIDA. Tout changement du personnel affecté au Projet sera notifié au Fonds.

7. L'Emprunteur s'engage à soumettre au moins une demande de décaissement du Financement sur chaque période de 12 mois à partir de la date de valeur du décaissement précédent, exception faite pour le premier décaissement.

II. Dispositions PESEC

1. L'Agent principal du Projet veillera à réaliser la préparation, la conception, la construction, la mise en œuvre et l'exploitation du Projet conformément aux neuf standards et autres mesures et exigences énoncées dans les Procédures actualisées d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA (« PESEC Edition 2021 »), ainsi qu'à toutes les lois et réglementations applicables à l'Emprunteur et/ou aux entités relatives aux questions sociales, environnementales et de changement climatique d'une manière et sur un fond satisfaisants pour le FIDA. L'Emprunteur ne devra pas amender, modifier ou renoncer aux dispositions des PESEC Edition 2021, sauf accord écrit du Fonds dans l'Accord de financement et/ou dans les Plans de gestion, le cas échéant.

2. Pour les projets présentant des risques sociaux, environnementaux et climatiques substantiels, l'Agent principal du Projet devra procéder à la mise en œuvre du Projet conformément aux mesures et exigences énoncées dans les évaluations d'impact environnemental et social (EIES), le cadre de gestion environnementale, sociale et climatique abrégé (CGESC), les plans de gestion environnementale, sociale et climatique (PGESC) et éventuellement le Plan de gestion des pesticides (les « Plans de gestion ») conformément aux exigences des PESEC telles que mises à jour de temps à autre par le Fonds.

L'Emprunteur ne doit pas amender, modifier ou renoncer aux dispositions des PGESC et des Plans de gestion, sauf accord écrit du Fonds, et si l'Emprunteur a respecté les mêmes exigences que celles applicables à l'adoption initiale des PGESC et des Plans de gestion.

3. L'Emprunteur veillera à ce que l'Agent principal du Projet se conforme à tout moment, pendant l'exécution du Projet, aux normes, mesures et exigences énoncées dans les PESEC Edition 2021 et les Plans de gestion, le cas échéant.

4. L'Agent principal du Projet rendra publiques les versions provisoire et finale du rapport du CGESC et tout autre plan de gestion pertinent avec les parties prenantes du Projet et les parties concernées dans un endroit accessible dans la zone affectée par le Projet, sous une forme et dans une langue compréhensible par les personnes affectées par le Projet et les autres parties concernées. La communication tiendra compte de tout besoin d'information spécifique de la communauté (par exemple, culture, handicap, alphabétisation, mobilité ou genre).

5. L'Agent principal du Projet s'assure que tous les documents d'appel d'offres et les contrats pour les biens, les travaux et les services contiennent des dispositions qui exigent que les entrepreneurs, les sous-traitants et les fournisseurs se conforment à tout moment dans l'exécution du Projet aux normes, mesures et exigences énoncées dans les PESEC Edition 2021, le CGESC et les Plans de gestion, le cas échéant.

6. L'Emprunteur veillera à ce qu'un mécanisme de réclamation au niveau du Projet soit établi, facilement accessible, culturellement approprié, disponible dans les langues locales, et adapté à la nature de l'activité du Projet et à ses impacts potentiels, afin de recevoir et de résoudre rapidement les préoccupations et les plaintes (ex. compensation, réinstallation ou restauration des moyens de subsistance) liées à l'exécution environnementale et sociale du Projet pour les personnes qui peuvent être indûment et défavorablement affectées ou potentiellement blessées si le Projet ne respecte pas les normes PESEC et les politiques connexes. Les mécanismes traditionnels ou informels de règlement des litiges des populations locales concernées doivent être utilisés dans la mesure du possible.

7. Cette section s'applique à tout événement lié à de graves incidents environnementaux, sociaux, de santé et de sécurité (ESSS) (tel que ce terme est défini ci-dessous), à des problèmes de main-d'œuvre ou à des populations adjacentes pendant la mise en œuvre du Projet, qui, en ce qui concerne le Projet FIDA:

- i) a un effet négatif matériel direct ou potentiel;
- ii) a attiré de manière significative l'attention négative de parties extérieures ou a créé des rapports négatifs importants dans la presse nationale ou les médias; ou
- iii) donne lieu à des responsabilités potentielles importantes.

Dans l'éventualité d'un tel événement, l'Emprunteur est tenu à:

- Informer le FIDA dans les meilleurs délais;
- Fournir des informations sur ces risques, impacts et accidents;
- Consulter les parties prenantes par le Projet sur la manière d'atténuer les risques et les impacts;
- Effectuer, si nécessaire, des évaluations supplémentaires et des engagements des parties prenantes conformément aux exigences des PESEC;
- Ajuster, si nécessaire, le mécanisme de règlement des griefs au niveau du Projet conformément aux exigences des PESEC; et
- Proposer des changements, y compris des mesures correctives aux Plans de gestion (si nécessaire), conformément aux résultats de cette évaluation et de ces consultations, pour approbation par le FIDA.

Un Incident **ESSS** grave signifie un incident, un accident, une plainte grave concernant des questions environnementales, sociales (y compris le travail et la communauté), de santé et de sécurité qui se produisent dans le cadre des prêts ou des activités de l'Emprunteur impactant le Projet. Les incidents ESSS graves¹ peuvent comprendre des incidents de nature: i) environnementale, ii) professionnelle, iii) de santé et de sécurité publiques, ou iv) sociale, ainsi que des plaintes et griefs matériels adressés à l'Emprunteur.

8. L'Emprunteur s'assure ou fait en sorte que l'Agent principal du Projet, les contractants, les sous-traitants et les fournisseurs s'assurent que les processus pertinents définis dans les PESEC Edition 2021 ainsi que dans les PGESC et les Plans de gestion (le cas échéant) sont respectés.

9. Sans limitation de ses autres obligations de signalement en vertu du présent Accord, l'Emprunteur est tenu de fournir au Fonds:

- Des rapports sur l'état de conformité avec les normes, mesures et exigences énoncées dans les PESEC Edition 2021 et les Plans de gestion (le cas échéant) sur une base annuelle - ou à toute autre fréquence convenue avec le Fonds;
- Un rapport sur chaque incident grave et/ou accident social, environnemental, de santé et de sécurité survenu pendant la phase de conception, la mise en œuvre du Projet et proposer des mesures correctives. L'Emprunteur rendra publiques les

¹ Par exemple, toute explosion, tout déversement ou tout accident du travail entraînant la mort, des blessures graves ou multiples ou une contamination matérielle de l'environnement, les accidents de membres du public/des communautés locales entraînant la mort ou des blessures graves ou multiples, le harcèlement sexuel et la violence impliquant la main-d'œuvre du Projet ou en rapport avec des menaces graves pour la santé et la sécurité publiques, une compensation de réinstallation inadéquate, perturbations des écosystèmes naturels, pratiques discriminatoires dans la consultation et l'engagement des parties prenantes, toute allégation nécessitant l'intervention de la police ou d'autres autorités chargées de l'application de la loi, comme des pertes de vies humaines, des violences sexuelles ou des abus sur des enfants, qui i) ont, ou sont susceptibles d'avoir un effet négatif important; ou ii) ont attiré ou sont susceptibles d'attirer une attention négative substantielle de parties extérieures; ou iii) de créer des rapports médiatiques/de presse négatifs substantiels; ou iv) donnent, ou sont susceptibles de donner lieu à des responsabilités potentielles importantes.

informations pertinentes de ce rapport aux personnes affectées dans les plus brefs délais dès la soumission dudit rapport; et

- Les rapports sur tout manquement aux normes, mesures et exigences énoncées dans les PESEC Edition 2021 et les Plans de gestion (le cas échéant), dans les meilleurs délais après avoir pris connaissance d'un tel manquement.

10. L'Emprunteur coopérera avec le Fonds concernant les missions de supervision, les revues à mi-parcours, les visites sur le terrain, les audits et les visites de suivi à entreprendre conformément aux exigences des PESEC Edition 2021 et des Plans de gestion (le cas échéant), comme le Fonds le juge approprié en fonction de l'échelle, de la nature et des risques du Projet.

11. En cas de contradiction/conflict entre les Plans de gestion, le cas échéant, et l'Accord de financement, l'Accord de financement prévaudra.

Cadre logique

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
Portée Nombre de personnes bénéficiant du projet et nombre de ménages correspondants et membres de ces ménages (sur la base d'une moyenne de 5 membres par ménage)	1 Nombre de personnes bénéficiant de services promus ou appuyés par le projet				SSE	semestrielle/annuelle	UGP	Les jeunes et les femmes sont intéressés par les activités proposées et participent effectivement au Projet.
	Hommes	0	17513	35027				
	Femmes	0	7506	15011				
	Jeunes	0	10008	20015				
	Nombre total de personnes bénéficiant de services	0	25019	50038				
	Homme - Pourcentage		70	70				
	Femme - Pourcentage		30	30				
	Jeunes - Pourcentage		40	40				
	1.b Estimation correspondante du nombre total des membres des ménages				SSE	semestrielle/annuelle	UGP	
	Membres des ménages - Nombre de personnes		50038	100075				
1.a Nombre correspondant de ménages touchés				SSE	semestrielle/annuelle	UGP		
Ménages		10008	20015					
Objectif du projet Améliorer durablement les conditions de vie des communautés rurales dans les zones de montage de la région de l'Oriental et réduire leur vulnérabilité au changement climatique	Augmentation de l'indice d'accumulation des biens des ménages et des outils de production				Enquête ménages IBRE	MP, achèvement	UGP	Les indicateurs macro-économiques restent stables et le pays n'est pas confronté à des chocs externes majeurs.
	Augmentation de l'indice - Pourcentage		4	10				
	Pourcentage de ménages déclarant un score de résilience amélioré				Enquête ménage IBRE	Achèvement	UGP	
% Ménages		7	15					
Objectif de développement Augmenter les revenus des ménages ruraux grâce à l'amélioration de la production agricole, la diversification des sources de revenus, la valorisation des produits et leur commercialisation	Pourcentage d'augmentation des revenus des petits producteurs dans les filières végétales et animales ou activités connexes (marge nette de leurs activités)				Enquête ménage IBRE	MP, achèvement	UGP	L'inflation et la volatilité des prix sont contenues. Les conditions climatiques et économiques sont favorables et aucun choc majeur n'affecte négativement la productivité des filières ciblées.
	Augmentation des revenus agricoles ou activités connexes - Pourcentage		10	20				
	2.2.1 Personnes ayant de nouveaux emplois / opportunités d'emploi				SE des entreprises + Enquête ménage IBRE	Démarrage, MP, achèvement	UGP	
	Hommes		997	1993				
	Femmes		685	1371				
Jeunes		578	1155					

	Nombre total de personnes ayant de nouveaux emplois/opportunités d'emploi		1682	3364				
Effet direct Effet 1. La production agricole et animale est améliorée et diversifiée dans les filières ciblées et devient plus résiliente au changement climatique, et l'accès aux infrastructures est renforcé.	SF.2.1 Ménages satisfaits des services soutenus par le projet				Enquêtes ménages IBRE	MP, achèvement	UGP	Les technologies ou pratiques proposées augmentent effectivement la production. Les formations proposées sont pertinentes. Pas de barrières à l'adoption des pratiques/technologies proposées.
	Membres des ménages - Nombre de personnes		25020	70053				
	Ménages (%)		50	70				
	Ménages (nombre)		5004	14011				
	SF.2.2 Ménages déclarant pouvoir influencer la prise de décisions des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le projet				Enquêtes ménages IBRE	MP, achèvement	UGP	
	Membres des ménages - Nombre de personnes		12510	50038				
	Ménages (%)		25	50				
	Ménages (nombre)		2502	10008				
	1.2.4 Ménages faisant état d'une augmentation de la production				Enquêtes ménages IBRE	MP et achèvement	UGP	
	Membres des ménages - Nombre de personnes		15012	70053				
	Ménages - Pourcentage		30	70				
	Ménages		3002	14011				
	3.2.2 Ménages déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes au changement climatique				Enquêtes ménages IBRE	MP et achèvement	UGP	
	Membres des ménages - Nombre de personnes		12510	65049				
Ménages - Pourcentage		25	65					
Ménages		2502	13010					
2.2.6 Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés et aux installations de transformation et de stockage				Enquêtes ménages IBRE	MP et achèvement	UGP		
Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux installations de transformation - Pourcentage		50	70					
Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux installations de stockage - Pourcentage		50	70					
Produit Produit 1.1. L'arboriculture fruitière est développée et diversifiée et des pratiques de résilience au changement climatique sont introduites	1.1.4 Personnes formées aux pratiques et/ou technologies de production				SSE + prestataires de service	Semestrielle	UGP	Les participants sont assidus aux formations.
	Hommes formés à la production végétale	0	1578	2390				
	Femmes formées à la production végétale	0	278	422				
	Jeunes formés à la production végétale	0	742	1125				
	Personnes formées à la production végétale	0	1856	2812				

	Réhabilitation et extension de la surface de plantation en arboriculture fruitière (amandier, caroubier, figuier et olivier)			SSE + prestataires de service	Semestrielle	UGP	
	Superficie plantée en olivier (ha)		660	660			
	Superficie plantée en amandier (ha)		1500	1500			
	Superficie plantée en caroubier (ha)		5400	5400			
	Superficie plantée en figuier (ha)		200	200			
Produit Produit 1.2. La filière de production animale (petits ruminants, apiculture) est développée et diversifiée	1.1.4 Personnes formées aux pratiques et/ou technologies de production			SSE + prestataires de service	Semestrielle	UGP	Un cadre de partenariat favorable est mis en place avec les associations d'éleveurs et les fédérations interprofessionnelles.
	Hommes formés à la production animale	0	4896	6528			
	Femmes formées à la production animale	0	864	1152			
	Jeunes formés à la production animale	0	2304	3072			
	Personnes formées à la production animale	0	5760	7680			
	Nombre de conventions de partenariats établies avec les associations d'éleveurs et les fédérations interprofessionnelles			SSE	Semestrielle	UGP	
	Conventions - Nombre	0	3	6			
	1.1.3 Producteurs ruraux ayant accès aux facteurs de production et/ou aux paquets technologiques			SSE + prestataires de service	Semestrielle	UGP	
	Hommes		2677	3825			
	Femmes		473	675			
Jeunes		1260	1800				
Producteurs ruraux - Nombre de personnes		3150	4500				
Produit Produit 1.3. Les produits du terroir sont valorisés et de nouvelles opportunités d'emplois sont créées en faveur des femmes et des jeunes	2.1.6 Installations de commercialisation, transformation et stockage construites ou remises en état			SSE + prestataires de service	Semestrielle	UGP	Intégration réussie des femmes et des jeunes dans les nouvelles activités
	Nombre total d'installations	0	16	24			
	Installations de transformation construites ou remises en état	0	16	24			
Produit Produit 1.4. L'efficacité de l'irrigation agricole et la protection des sols sont améliorées grâce aux aménagements hydro-agricoles et aux techniques de CES et les infrastructures rurales sont développées	1.1.2 Terres agricoles dotées d'infrastructures hydrauliques construites/remises en état			SSE et SIG + prestataires de service (rapports de chantier)	Semestrielle	UGP	Les zones rurales sont désenclavées pour faciliter l'accès aux marchés.
	Superficie en hectares	0	1674	2600			
	3.1.4 Hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat			SSE et SIG + prestataires de service (rapports de chantier)	Semestrielle	UGP	
	Superficie en hectares	0	4150	7350			
	2.1.5 Kilomètres de routes construites, refaites ou améliorées			SSE et SIG + prestataires de service (rapports de chantier)	Semestrielle	UGP	
Longueur des routes (km)	0	76	108				
Effet direct Effet 2. La capacité des petits	2.2.4 Organisations de producteurs ruraux (PR) soutenues, fournissant des services nouveaux ou améliorés			Enquêtes OP IBRE	MP, achèvement	UGP	L'appui du Projet fourni aux OP correspond à leurs besoins.

producteurs et des organisations de producteurs est renforcée, et leur accès aux marchés est amélioré	Nombre d'organisations de producteurs ruraux soutenues	0	63	94				Les OP sont connectées à des marchés porteurs. Les personnes formées se tournent vers le secteur bancaire et les programmes nationaux pour leurs besoins en financement.
	Membres des organisations de producteurs ruraux - Nombre de personnes		1260	1880				
	Hommes membres des organisations de producteurs ruraux		882	1316				
	Femmes membres des organisations de producteurs ruraux		378	564				
	Jeunes membres des organisations de producteurs ruraux		504	752				
	2.2.5 Organisations de producteurs ruraux faisant état d'une augmentation des ventes				Enquêtes OP IBRE	MP, achèvement	UGP	
	Pourcentage d'organisations de producteurs ruraux		20	50				
	Nombre d'organisations de producteurs ruraux		13	47				
	1.2.5 Ménages déclarant utiliser les services financiers ruraux				Enquêtes ménages IBRE	MP, achèvement	UGP	
	Membres des ménages - Nombre de personnes			30000				
Ménages - Pourcentage			60					
Ménages			6000					
Produit Produit 2.1. La capacité des petits producteurs, et en particulier des femmes et des jeunes, est renforcée et leur accès aux services financiers	1.1.7 Personnes ayant reçu une formation en alphabétisation financière et/ou utilisation des services et produits financiers dans les zones rurales				SSE + prestataires de service	semestrielle/annuelle	UGP	Une meilleure collaboration et communication sont établies avec les institutions financières. Les participants sont assidus aux formations et celles-ci sont pertinentes pour le groupe cible. Un cadre de partenariat est établi avec les institutions financières et les organisations de producteurs ont accès aux informations sur l'offre financière disponible. Les femmes et les jeunes sont suffisamment intégrés dans les comités de gestion des organisations de producteurs.
	Hommes	0	4290	6000				
	Femmes	0	2860	4000				
	Jeunes	0	3575	5000				
	Personnes ayant reçu une formation en alphabétisation financière et/ou utilisation des services et produits financiers dans les zones rurales	0	7150	10000				
Produit Produit 2.2. La formation et l'appui conseil à la gestion de l'entreprise est mise en place	2.1.2 Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises				SSE + prestataires de service	semestrielle/annuelle	UGP	Une meilleure collaboration et communication sont établies avec les institutions financières. Les participants sont assidus aux formations et celles-ci sont pertinentes
	Hommes	0	175	349				
	Femmes	0	75	150				

pour favoriser une meilleure insertion des jeunes	Jeunes	0	100	200				pour le groupe cible. Un cadre de partenariat est établi avec les institutions financières et les organisations de producteurs ont accès aux informations sur l'offre financière disponible. Les femmes et les jeunes sont suffisamment intégrés dans les comités de gestion des organisations de producteurs.
	Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises	0	250	499				
	2.1.3 Organisations de producteurs ruraux soutenues				SSE - OP ou prestataires de service	semestrielle/annuelle	UGP	
	Tailles des organisations de producteurs - Organisation		1260	1880				
	Organisations de producteurs ruraux soutenues		42	75				
	Hommes		882	1316				
	Femmes		378	564				
	Jeunes		504	752				
Organisations de producteurs ruraux soutenues dirigés par une femme		32	47					
Produit Produit 2.3. La valorisation et commercialisation des produits des filières ciblées sont améliorées	Nombre d'installations agréées par l'ONSSA							SSE
	Agréments - Nombre	0	14	20				
	2.1.6 Installations de commercialisation, transformation et stockage construites ou remises en état				SSE	semestrielle/annuelle	UGP	
	Nombre total d'installations - Installations	0	17	20				
Installations de transformation construites ou remises en état - Installations	0	17	20					

Matrice intégrée des risques du projet

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Contexte national	Elevé	Moyen
Volonté politique		
<p>Risque(s): PADERMO répondra directement et contribuera à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie Génération Verte du Gouvernement du Maroc (GG 2020-2030). L'appropriation du projet par le gouvernement est forte en raison de son engagement ferme à mettre en œuvre GG 2020-2030 et à atteindre ses objectifs et ses cibles. Le soutien politique est fort et stable. La mise en œuvre du RBL pourra poser un risque. Toutefois PADERMO mettra en œuvre un DLI minimisant ainsi le risque à travers une approche basée sur un pilote. En outre, si le DLI posera un problème lors de la mise en œuvre, le plan B consistera à faire passer les activités en question sur un mode de remboursement classique une fois les livrables réceptionnés et les contrats conclus, pratique sans risque au Maroc.</p>		Aucun risque anticipé – pas applicable
Mesures d'atténuation: NA		
Gouvernance		
<p>Risque(s): Risque que le pays présente des défaillances de gouvernance susceptibles de compromettre l'exécution du projet et la réalisation des objectifs de développement du projet. Cela peut être dû à la faiblesse ou à l'absence des éléments suivants: freins et contrepoids politiques; systèmes d'audit public; transparence de l'information à propos des règles, règlements et décisions du gouvernement; normes visant à prévenir la fraude et la corruption; qualité et transparence de l'affectation des ressources pour le développement rural.</p>	Elevé	Moyen
<p>Mesures d'atténuation: Ce risque peut être jugé élevé notamment par rapport à la qualité de l'administration publique et le manque de personnel dans les DPA et al DRA. La DPA de Driouch est également assez récente et cela pourra représenter un risque pour une mise en œuvre diligente du projet. Toutefois, le FIDA renforcera le mécanisme d'appui en matière de formation et des missions d'appui à la mise en œuvre afin de s'assurer de sa bonne exécution. Un suivi particulier de la performance de l'AT et son évaluation régulière sera nécessaire pendant la mise en œuvre du projet. La sélection des prestataires de l'AT est capitale et la coordination entre les différents prestataires lors de la mise en œuvre nécessitera une attention particulière de la part de la DRA et de la DDERZM.</p>		
Macroéconomie		
<p>Risque(s): Risque que les politiques macroéconomiques, telles que les politiques monétaires, budgétaires, de gestion/durabilité de la dette et commerciales, ne soient pas solides, ne soient pas viables ou soient vulnérables aux chocs internes ou externes (avec par exemple pour effet d'entraîner une forte inflation, de faibles réserves de change, d'importants déficits budgétaires ou un surendettement), ce qui compromet la capacité du gouvernement à mobiliser des financements de contrepartie et a un impact significatif sur la dynamique de marché des filières, notamment sur les prix du marché et les marges bénéficiaires des groupes cibles du projet.</p>	Substantiel	Faible
<p>Mesures d'atténuation: A ce stade, les activités du projet ne sont pas exposées directement aux risques macro-économiques. Les risques liés aux changements climatiques sont au centre de l'intervention du projet de sa théorie de changement. Les activités du PADERMO sont axées sur l'atténuation de l'impact de la sécheresse et des facteurs</p>		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
externes afin de renforcer la résilience à l'échelle locale et à l'échelle de l'exploitation.		
Fragilité et sécurité		
Risque(s):		Aucun risque anticipé – pas applicable
Mesures d'atténuation: NA		
Stratégies et politiques sectorielles		Aucun risque anticipé
Cohérence politique		
Risque(s): PADERMO s'aligne sur la nouvelle stratégie GG 2020-2030. Il est issu du PAR du GG pour la région Orientale. Il contribuera directement à la vision stratégique du gouvernement marocain de création d'une classe moyenne rurale, de réduction des inégalités et disparités territoriales et sociales et de création d'emplois pour les jeunes ruraux. Le FIDA soutient directement et efficacement ces interventions et apporte une contribution à la mise en œuvre du GG 2020-2030. Les politiques stratégiques et sectorielles sont pleinement alignées et soutiennent les objectifs et les stratégies du PADERMO.		Aucun risque anticipé – pas applicable
Mesures d'atténuation: NA		
Élaboration et mise en œuvre des politiques		
Risque(s): Le Maroc a adopté sa nouvelle stratégie de développement agricole et rural « génération verte 2020-2030 » en février 2020. Cette stratégie vise à créer une classe moyenne rurale et s'articule autour de deux piliers principaux visant à moderniser l'agriculture et à renforcer les capacités des agriculteurs et des producteurs. Il vise le développement d'une agriculture moderne et résiliente qui attire les jeunes dont l'objectif est de créer une nouvelle génération d'entrepreneurs agricoles. Entre autres, le GG 2020-2030 vise à valoriser 1 million d'ha de terres collectives et à accompagner 180 000 jeunes à les exploiter. Il met un accent particulier sur les petits producteurs et les jeunes et s'aligne sur les objectifs du COSOP et du PADERMO. Le risque est non applicable.		Aucun risque anticipé – pas applicable
Mesures d'atténuation: NA		
Contexte environnemental et climatique	Substantiel	Moyen
Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales		
Risque(s): Le projet est situé dans une zone qui se caractérise par une fragilité de ses écosystèmes et une exposition à la désertification, à l'érosion et au sécheresses prolongées et récurrentes. L'environnement engendre de grandes difficultés pour les cultures et pour l'élevage. Les nappes sont vulnérables à la sécheresse et à la surexploitation. Les vagues de chaleur, la sécheresse et la désertification représentent les risques les plus importants et auxquels la région fait face. Ils contribuent à la réduction des ressources en eaux en termes de quantité, à la dégradation du milieu végétal naturel, à la perte de productions agricoles et à de graves conséquences liées à la pénurie d'eau sur le milieu Humain.	Substantiel	Moyen
Mesures d'atténuation: i) Investir dans des investissements qui améliorent l'efficacité de l'irrigation et l'économie d'eau ii) Adapter les systèmes de production par reconversion vers des systèmes intégrés en introduisant l'arboriculture et l'agroforesterie et intégration des activités compatibles comme l'apiculture. iii) Diversification des activités agricoles et sources de revenus des ménages ruraux.		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Vulnérabilité du projet aux effets des changements climatiques		
Risque(s): La zone du projet est très vulnérable aux aléas climatiques (sécheresses, chaleurs extrêmes, feu de forêt) et aux changements climatiques (augmentation des températures, diminution et variabilité des précipitations) qui pourraient impacter les activités et la durabilité du projet.	Substantiel	Moyen
Mesures d'atténuation: Le projet, à travers ces activités, visera à augmenter la capacité d'adaptation des populations et filières agricoles cibles afin de faire face aux impacts du changement climatiques: - Investir dans des investissements qui améliorent l'efficacité de l'irrigation et l'économie d'eau en impliquant les Associations d'Usagers de l'Eau Agricole (AUEA) et en sensibilisant tous les acteurs du projet. responsabilités: AUEA et DPA/DRA - Adapter les systèmes de production par reconversion vers des systèmes intégrés en introduisant l'arboriculture et l'agroforesterie et intégration des activités compatibles comme l'apiculture (responsabilité DRA/DPA et bénéficiaires). - Diversification des activités agricoles et sources de revenus des ménages ruraux (DRA, DPAs en étroite concertation avec les bénéficiaires, le OPA et les partenaires comme l'ANOC et autres). - Promotion de cultures et variétés résilientes au changement climatique (DRA, DPA et OPA/bénéficiaires). - Adoption des bonnes pratiques agricoles et des pratiques résilientes face au climat (DPA, AT, et sensibilisation des OPA et bénéficiaires).		
Portée du projet	Faible	Faible
Pertinence du projet		
Risque(s): PADERMO se repose sur une assise politique et stratégique solide (Génération Green 2020-2030). Il émane du PAR de la GG et se base sur la demande de la population. Sa conception s'articule sur les leçons apprises et la CSPE de 2020. Il intervient sur des filières pertinentes et son approche GG permettra une intégration dans le système national et une appropriation par le MAPEMDREF et ses directions régionales et provinciales. Le risque est faible.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Le PADERMO contribuera à réduire la pauvreté et la vulnérabilité dans la zone à travers l'accroissement de manière durable les revenus des ménages ruraux engagés dans les filières et les produits de terroir en accompagnant la mise en œuvre rentable et durable des activités de l'arboriculture, l'élevage et les investissements structurant en matière d'hydraulique et infrastructures agricoles. D'une façon spécifique, le Projet envisagera d'investir dans l'élevage (petits ruminants, poulet fermier et apiculture), l'arboriculture fruitière familiale (notamment le Caroubier, l'amandier et l'olivier) et les produits de terroir (plantes médicinales et aromatiques, safran et rosier) en améliorant les débouchés commerciaux par le désenclavement des zones de production et la mise à niveau des acteurs organisés de ces filières.		
Solidité technique		
Risque(s): La conception du PADERMO s'est fortement basée sur les leçons apprises (basée sur la CSPE, CCR et nouveau COSOP). Le projet s'intègre directement dans la GG 2020-2030 et focalise sur ses interventions sur une région. Il sera mis en œuvre par la DDERZM qui gère déjà deux projets financés par le FIDA et il prévoit de financer des filières et des actions qui sont bien maîtrisées à travers le portefeuille du FIDA au Maroc. Le projet prévoit le pré-financement de certaines actions afin d'éviter les délais et améliorer l'efficacité de l'intervention. La conception du projet se base sur un ciblage	Faible	Faible

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
précis et une théorie de changement claire (liée à la TdC de la GG) et prévoit des actions précises et cohérentes qui assurent la diversification et la durabilité.		
Mesures d'atténuation: Le Projet articulera donc son approche de manière à relever le triple défi de l'adaptation au changement climatique, du soutien à une nouvelle génération d'agriculteurs et à leur organisation et du renforcement de l'intégration verticale des filières agricoles en impliquant les ruraux sans-terre et les groupes vulnérables par le biais des AGR. L'effet combiné de ces priorités devrait permettre aux communautés rurales de diversifier leurs moyens de subsistance et d'accroître leurs revenus, leur sécurité alimentaire et leur résistance aux chocs climatiques ou autres, et de créer des emplois stables, en particulier pour les femmes et les jeunes. Dans une perspective plus large, cela contribuera à la création d'une classe agricole moyenne.		
Capacités institutionnelles d'exécution et viabilité	Substantiel	Moyen
Modalités d'exécution		
Risque(s): Le Projet est placé sous la tutelle administrative du MAPMDREF à travers la DDERZM. Un comité national de pilotage (CNP) est institué sous la présidence du Secrétaire Général du MAPMDREF et la DDERZM en assurera le secrétariat. Il est composé des directeurs centraux et du DRA de Oujda, des représentants au niveau central des principaux départements ministériels concernés. Le CNP se réunira une fois par an. Il aura à (i) s'assurer que le Projet suit les orientations stratégiques, (ii) à examiner l'état d'avancement global du Projet et à (iii) valider le PTBA. La coordination du Projet est assurée par une unité centrale de coordination du projet domiciliée au niveau de la DDERZM (qui gère déjà deux projets financés par le FIDA: le PDRMA et le PRODER) et relayée sur le terrain par une unité de gestion (UGP) au niveau de la DRA de Oujda. Le DRA assurera la coordination de la mise en œuvre à travers les DPA concernées. Le personnel clé sera mis en place dès le démarrage du Projet et développera: (i) la programmation et gestion axée sur les résultats, (ii) les manuels d'exécution incluant celui pour l'administration et la gestion financière. Les équipes qui gèrent le projet au niveau central et au niveau provincial sont rodées et mettent en œuvre déjà des projets financés par le FIDA.	Elevé	Moyen
Mesures d'atténuation: Le PADERMO sera sous la supervision administrative et technique directe du MAPMDREF à travers la DDERZM. Un Comité national de pilotage (CNP) veillera à ce que la mise en œuvre du Projet suive les orientations stratégiques nationales, examinera l'état d'avancement général de la mise en œuvre du Projet et les décisions stratégiques relatives à sa mise en œuvre. L'unité centrale de coordination du PADERMO sera la DDERZM (qui gère déjà deux opérations financées par le FIDA). Le Directeur régional de l'agriculture (DRA) coordonnera la mise en œuvre du Projet et assumera le rôle de directeur du Projet en assurant sa gestion quotidienne par l'intermédiaire des DPA respectifs. Le personnel clé, y compris l'AT (agronomie, agrobusiness, infrastructure rurale, genre et ciblage, &E et aspects fiduciaires, etc.) sera engagé pour soutenir la mise en œuvre du Projet conformément à son AF, MMP et PTBA. Le FIDA supervisera directement le Projet et fournira un appui en matière de formation et des missions d'appui à la mise en œuvre afin de s'assurer de sa bonne exécution. Un suivi particulier de la performance de l'AT et son évaluation régulière sera nécessaire pendant la mise en œuvre du projet. La sélection des prestataires de l'AT est capitale et la coordination entre les différents prestataires lors		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
de la mise en œuvre nécessitera une attention particulière de la part de la DRA et de la DDERZM.		
Dispositifs de suivi-évaluation		
Risque(s): Le constat montre que la majorité des projets du portefeuille ont des faiblesses au niveau du S&E. Toutefois l'équipe pays a mis en place un dispositif d'appui renforcé pour accompagner les projets. La qualité des systèmes est en amélioration progressive. En outre, le FIDA a également contribué à la mise en place d'un système national de suivi des projets agricoles (projets PMVII) hébergé et piloté par la DDERZM et qui permettra au ministère de faire un suivi dynamique et actualisé de la situation de toutes les interventions en matière d'appui à la petite production agricole et le développement rural. PADERMO sera mis en œuvre par la DDERZM qui pilote déjà le système national et qui applique déjà les exigences du FIDA en matière de S&E à travers la mise en œuvre du PDRMA et PRODER.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: La DDERZM dispose déjà d'un système de suivi-évaluation mis en place et utilisé par deux autres projets financés par le FIDA. Le DDERZM se veut une plateforme intégrée. Elaborée par la DDERZM et adapté avec l'appui du FIDA pour répondre aux exigences des indicateurs du CL. Son utilisation est structurée et sécurisée et mise à la disposition des intervenants clés dans la mise en œuvre du Projet.		
Passation des marchés	Faible	Faible
Cadre juridique et réglementaire		
Risque(s): Globalement, concernant les marchés du PADERMO, les risques relatifs au cadre juridique des marchés publics marocain sont faibles. L'arsenal juridique en place respecte les principes directeurs de la passation des marchés et est conforme aux obligations applicables. Il est à noter cependant, que Le Décret n° 2-12-349 du 8 jourmada 1er 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics, principal instrument juridique de la commande publique marocaine, est en cours de revu. Il est attendu que le nouveau décret soit adopté courant 2023 et qu'il entre formellement en vigueur début 2024; ce qui coïncidera avec le lancement du PADERMO. En l'espèce, la procédure de passation des marchés du PADERMO suivra le décret 349 en attente d'approbation du nouveau, sous réserve de son évaluation par le FIDA.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Evaluation du nouveau décret est à prévoir dès son entrée en vigueur par suite de laquelle des recommandations d'alignement avec le nouveau décret seront formulées.		
Responsabilité et transparence		
Risque(s): Toutes les informations relatives aux marchés publics sont publiées sur le site des marchés et accessibles publiquement et la législation permet la participation de la société civile aux séances d'ouverture des offres. Le Maroc dispose de mécanismes de contrôle et d'audit efficaces. Les deux organes d'appel (CNCP et le tribunal administratif) sont deux organes indépendants et non impliqués dans la passation ou décision d'adjudication. Les cahiers des charges administratifs et particuliers ne comportent pas de clauses ou dispositions interdisant les pratiques de fraude, corruption et les autres pratiques interdites.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Les politiques du FIDA et les lignes directes de signalement seront incluses dans les contrats et documents d'appel d'offres. Également, l'AE notifiera le FIDA de toute réclamation.		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Surveillance du risque se traduisant par la revue du nouveau cadre et le contrôle de son application au sein de la DRA et DPA respectifs.		
Capacités en matière de passation des marchés publics		
Risque(s): Globalement, le pays dispose d'un cadre institutionnel et une capacité de gestion solide qui couvre les principaux aspects de la passation des marchés publics. Les entités adjudicatrices ont des mandats clairement définis, les différentes institutions de contrôle et normatives sont présentes. La planification est solide et les sommes engagées sont budgétées. Le suivi financier se fait grâce au système GID (Gestion Intégrée des Dépenses) du pays. Dans le cadre de la politique de décentralisation du PAYS, il est prévu que certains marchés faible valeur, moins de 5 Millions de Dirhams puissent être lancés par les DRA respectives. Si le personnel de la passation des marchés du DRA et DPA d'Oujda disposent de connaissances quant aux procédures et règlements du FIDA et autres bailleurs de fond en matière de passation de par leurs engagements sur d'autres projets, ceux des DPA de Guercif et Driouch restent, en comparaison, limités.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Formation au démarrage du projet ou le plutôt possible recommandée pour toutes les équipes en charge de la passation (DPA + 3 DRA). Le risque devra être revu si cette décentralisation devient effective avant que la capacité des équipes soit améliorée.	Moyen	Moyen
Processus de passation de marchés dans le cadre des projets		
Risque(s): Bien que la planification des acquisitions est en général solide, une étude des marchés du PADERMO n'a pas été conduite. La sélection est l'adjudication des marchés se fait selon les normes établies. Une bonne gestion contractuelle est constatée. Le gouvernement n'a pas un rôle moteur dans l'amélioration de la capacité en passation du secteur privé. La déviation principale de la passation des marchés du Décret quant aux procédures du FIDA réside principalement dans les procédures de sélection et recrutement service de consultants (firmes et individus); ainsi que celles relatives à l'architecture. Ils sont prévus en partie avant le démarrage officiel du projet sous la modalité rétroactive courant 2023.		
Mesures d'atténuation: Surveillance du risque se traduisant par la revue du nouveau cadre et le contrôle de son application au sein de la DRA et DPA respectifs. Le projet retiendra, en prévision, la procédures nationale des marchés publics à l'exclusion des services de consultants et architecture. Evaluation du nouveau décret est à prévoir dès son entrée en vigueur pour revoir les disposition des processus des différents types de marchés et leurs alignements avec les procédures du FIDA.		
Gestion financière	Substantiel	Moyen
Organisation et personnel		
Risque(s): Les équipes de la DRA et de la DPA n'ont pas assez d'expérience ni d'effectifs pour prendre en charge la gestion financière du projet.	Substantiel	Moyen
Mesures d'atténuation: L'UGP au niveau de la DRA ainsi que les équipes de chaque DPA seront renforcées par une assistance technique en gestion financière. De plus, le service de support de la DPA de Guercif sera renforcé par un effectif additionnel. Le FIDA renforcera le personnel des SAF dans le cadre de l'atelier de démarrage et d'une mission de support spécifique qui se tiendra après le lancement du projet et le budget du projet prévoit des formations spécifiques pour le personnel du projet en matière de gestion financière.		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Budgétisation		
Risque(s): Un risque existe concernant la coordination entre les différentes unités de mise en œuvre et l'échange d'information financière pour un suivi efficace des réalisations du PTBA. Du fait que le FIDA s'appuie intégralement au système national, un risque existe concernant la capacité de suivi des fonds FIDA à l'intérieur du budget national.	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: Le manuel des procédures prévoit un canevas et un calendrier d'échange d'informations financières pour permettre à l'UGP de faire un suivi régulier du PTBA. Un paragraphe budgétaire spécifique au projet PADERMO sera créé dans la morasse budgétaire afin de permettre un suivi de toutes les activités financées dans le cadre du projet.		
Flux de fonds/modalités de décaissement		
Risque(s): Le projet suivra au même temps une procédure de décaissement basée sur les RFI et une procédure de décaissement basée sur l'atteinte des résultats (PAR), ce qui pourra générer des erreurs de reporting et de soumission des DRF. De plus, une partie de dépenses du projet seront éligibles au financement rétroactif. Le projet risque de sous-évaluer les contributions nationales si une méthode d'identification et valorisation des contribution en nature n'est pas mis en place.	Elevé	Substantiel
Mesures d'atténuation: Un canevas des RFI avec des instructions relatives à leur préparation et processus de soumission et approbation est inclus dans le manuel des procédures. Le manuel décrit aussi la procédure de décaissement basée sur le résultat ainsi que le cahier de charges pour les vérifications. Les dépenses éligibles au financement rétroactif sont spécifiées dans le DCP. L'UGP du projet proposera en phase de démarrage une méthode de calcul des contributions gouvernementales et des bénéficiaires en nature selon le canevas proposé dans le manuel du projet.		
Contrôles internes		
Risque(s): Le système national garantit un bon niveau de séparation des tâches et un système de contrôle efficient et fiable. Le ministère de l'agriculture est doté d'un service d'audit interne qui contrôle les opérations des DRA et des DPA sur base régulière.	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: Un manuel des procédures détaillé et le support de l'AT réduiront davantage les risques liés au système de contrôle interne.		
Comptabilité et rapports financiers		
Risque(s): Les systèmes comptables nationaux, utilisés par les unités d'implémentation du projet, et en particulier le GID et le MISAGRI au niveau des DPA et DRA sont des systèmes sécurisés et performants, mais qui ne répondent pas aux besoins du FIDA en matière de reporting financier. Pour cette raison, la DDERZM a développé un système spécifique qui permet de tracer les fonds par catégorie, composante et source de financement et qui sera renseigné au niveau de l'UGP. Le système SI-DDERZM, ne permet pas encore de générer des rapports financiers en ligne avec les besoins de reporting du FIDA de manière automatique.	Elevé	Substantiel
Mesures d'atténuation: Le système SI-DDERZM sera amélioré afin de générer des rapports financiers de manière automatique et en particulier un état de suivi du PTBA ainsi qu'un état des sources et utilisation des fonds par composante, catégorie et bailleur.		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Audit externe		
<p>Risque(s): L'Inspection Général des Finances sera l'auditeur du projet PADERMO.</p> <p>Le manuel des normes applicables aux missions d'audit de l'IGF adosse ses propres procédures à celle internationales, dans le respect des normes ISA. La soumission des rapports d'audit pourrait se faire en retard et les rapports pourraient ne pas prendre en considération les dépenses relatives aux activités financées à travers la méthode PAR.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation: Le FIDA maintient un contact constant avec les équipes de l'IGF pour s'assurer que les rapports sont soumis à temps et qu'ils incluent toutes les dépenses du projet.</p>		
Impact environnemental, social et climatique	Moyen	Faible
Conservation de la biodiversité		
<p>Risque(s): Le projet n'intervient pas dans les zones protégées et ne devrait pas avoir d'impacts négatifs la biodiversité, les écosystèmes ou les services écosystémiques.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation: L'INRA est un partenaire du Projet. Sa mission dans l'oriental se focalise davantage au développement des espaces pastoraux, à l'utilisation rationnelle des ressources phylogénétiques (PAM) et de sauvegarde de la biodiversité. Certaines ONG sont très actives dans la région, notamment AESVT qui milite pour un développement durable.</p>		
Utilisation efficiente des ressources et prévention de la pollution		
<p>Risque(s): Des risques liés aux activités d'irrigation et d'aménagements hydro-agricoles (PMH, points d'eau, etc.) sont possible compte tenu des sécheresses récurrentes et de la pénurie d'eau dans la zone du projet.</p> <p>Le projet pourrait également induire des risques liés à l'utilisation des pesticides et engrais chimiques.</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation: Les activités du Projet ayant potentiellement un effet polluant sont assujettis au préalable à une étude d'impact sur l'environnement conformément à la loi n° 12-03.</p>		
Patrimoine culturel		
<p>Risque(s): Le projet n'intervient pas dans des zones où des ressources culturelles ou physiques existent.</p>	Faible	Faible
<p>Mesures d'atténuation: Le Projet ne prévoit pas d'activité de nature à porter atteinte au patrimoine culturel de la région. Les PESEC sont rigoureusement observées</p>		
Peuples autochtones		
<p>Risque(s): Le projet n'intervient pas dans des zones où vivent des peuples autochtones</p>	Faible	Faible
<p>Mesures d'atténuation: NA</p>		
Santé, sécurité et sûreté des communautés		
<p>Risque(s): Le projet investira dans des pistes rurales et pourrait donc entraîner une augmentation du trafic ou une modification du flux de trafic entraînant ainsi des risques potentiels pour la sécurité communautaire.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation: L'implication des autorités locales et provinciales sont systématiques dans tous les chantiers de travaux lancés dans le cadre du Projet. La santé et sécurité des populations et des biens constitue une priorité des autorités gouvernementales.</p>		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Emploi et conditions de travail		
Risque(s): Le projet pourrait comporter des risques liés à la santé et à la sécurité au travail notamment en ce qui concerne la construction d'infrastructures et l'utilisation des pesticides.	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: Le Projet contribuera de façon directe et indirecte à la création d'emploi notamment des jeunes ruraux par l'auto-emploi. Par ailleurs, le Projet donne une grande importance à l'observation des droits des ouvriers et employés conformément à la législation nationale du travail.		
Réinstallation et réinsertion économique		
Risque(s): Le projet n'impliquera pas et ne conduira pas à la réinstallation ou la réinsertion économique des populations.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Aucune réinstallation physique et/ou économique des populations ne sera prévu dans le cadre de ce projet.		
Émissions de gaz à effet de serre		
Risque(s): Le projet ne vise pas à être un projet d'atténuation du changement climatique. Cependant, en dehors de l'élevage extensif, les interventions du Projet contribueront globalement à réduire les émissions de gaz à effet de serre.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Les activités du projet, notamment la création et la réhabilitation de plantations arboricoles et la lutte contre l'érosion offrent un potentiel important de séquestration des gaz à effet de serre. Le projet favorisera également l'utilisation d'énergies renouvelables (panneaux solaires) au niveau des unités de valorisations créées et/ou réhabilitées par le projet réduisant ainsi la dépendance au réseau électrique ainsi que l'utilisation de carburant pour les générateurs de secours.		
Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques		
Risque(s): Les populations et les systèmes agricoles cibles sont très vulnérables aux changements et aléas climatiques. Le risque climatique est évalué comme substantiel, concernant principalement l'exposition globale élevée aux risques climatiques et notamment les sécheresses, la vulnérabilité des systèmes agricoles et la faible capacité d'adaptation des populations cibles.	Substantiel	Moyen
Mesures d'atténuation: Les populations et les systèmes agricoles cibles sont très vulnérables aux changements et aléas climatiques. Le risque climatique est évalué comme substantiel, concernant principalement l'exposition globale élevée aux risques climatiques et notamment les sécheresses, la vulnérabilité des systèmes agricoles et la faible capacité d'adaptation des populations cibles.		
Parties prenantes	Faible	Faible
Participation et coordination des parties prenantes		
Risque(s): Le Projet est placé sous la tutelle administrative du MAPMDREF à travers la DDERZM et la DRA de Oujda. Un comité national de pilotage (CNP) est institué sous la présidence du Secrétaire Général du MAPMDREF et la DDERZM en assurera le secrétariat. Il se base sur la mise en œuvre du PAR, identifié et formulé à travers un processus participatif. La mission a identifié les partenaires principaux et poursuivra le travail d'engagement avec tous les dépositaires d'enjeux (OPA, GIE, ONCA, ONSSA, ANOC, la Recherche, les associations tel que la MFR etc.) afin d'associer tous les acteurs.	Faible	Faible

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
<p>Mesures d'atténuation: Le Projet sera mis en œuvre dans le cadre de la politique du MAPMDREF au développement territorial intégré. Cette approche fait appel à toutes les structures du ministère pour une meilleure coordination, implication et synergie harmonieuse. L'ONCA, l'ONSSA, l'ORMVA Moulouya, l'ABH, le CAM et l'interprofession agissent comme un seul corps de par leur missions intégrées et coordonnées par la DRA. Le Projet mettra un accent fort sur des actions de formation et d'accompagnement techniques et managériaux des producteurs bénéficiant des investissements en vergers arboricoles, afin de favoriser l'émergence d'une nouvelle génération d'arboriculteurs maîtrisant les bonnes pratiques arboricoles. Il s'agira de: (i) 100 sessions de sensibilisation pour le regroupement des arboriculteurs en coopératives de producteurs et la sélection sur les bonnes pratiques arboricoles; (iii) 48 champs écoles de producteurs (CEP), à mettre en place sur les périmètres de plantation; et (iv) 28 visites-échanges de producteurs dans des zones arboricoles similaires, mais plus avancées en matière d'organisation et de maîtrise des techniques arboricoles. La mise en œuvre des actions de formation et d'appui conseil sera confiée à la Direction régionale du conseil agricole (DRCA) de l'Oriental dans le cadre d'une convention de partenariat. Le programme d'alphabétisation comprendra des sessions d'alphabétisation de base et fonctionnelle qui seront réalisées selon l'approche recommandée par l'Agence nationale de lutte contre l'analphabétisme (ANLCA). Il sera exécuté sous la tutelle de l'ANLCA par une ou deux ONG agréées et partenaires de l'ANLCA dans le cadre d'une convention de partenariat. Le choix des localités sera effectué en concertation entre l'UGRP et les UGPP. Le PADERMO prendra en charge les coûts de l'alphabétisation fonctionnelle qui concernera 4 900 bénéficiaires et doit permettre aux bénéficiaires d'acquérir: (i) des compétences de base pour s'approprier les formations techniques, organisationnelles et financières; (ii) des compétences fonctionnelles et des savoirs pratiques nécessaires pour le développement des projets économiques inclusifs; et (iii) des connaissances de la réglementation et du fonctionnement des associations et coopératives. Ceci permettra aux différents groupes de bénéficiaires de participer activement et assurer leur autonomisation.</p>		
<p>Doléances des parties prenantes</p>		
<p>Risque(s):</p>		<p>Aucun risque anticipé – pas applicable</p>
<p>Mesures d'atténuation: Le gouvernement a prévu depuis quelques années un dispositif de recueil des plaintes des citoyens pour toute anomalie dans la gouvernance des projets de l'Etat. Par ailleurs, la DRA et les DPA sont en liaison directe et continue avec toutes les catégories de bénéficiaires à travers les programmes ordinaires ou d'autres programmes des bailleurs internationaux. Ceci a créé une plateforme de communication et dialogue avec les pouvoirs publics qui serait dans l'intérêt de gestion des conflits institutionnels. Par ailleurs, le mécanisme de traitement des plaintes utilisé par le Projet s'appuiera sur le portail Chikaya déjà fonctionnel à la DRA de l'Oriental. Dans l'éventualité où le portail Chikaya s'avère inefficace, les bénéficiaires peuvent toujours avoir recours au procédure et mécanismes de règlement des plaintes du FIDA. Une sensibilisation de tous les acteurs sera faite lors du démarrage et tout au long de la mise en œuvre du projet.</p>		